

SÉNAT

Session ordinaire de 1919.

COMPTE RENDU IN EXTENSO — 9^e SÉANCE

Séance du jeudi 13 février.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal : M. Gaudin de Villaine.
2. — Excuse.
3. — Dépôt, par M. Cazeneuve, d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à modifier l'article 6 de la loi du 28 juillet 1912 sur la répression des fraudes. — N° 38.
Dépôt, par M. Cazeneuve, d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur le régime des établissements dangereux, insalubres et incommodes travaillant pour la défense nationale pendant la durée des hostilités. — N° 39.
Dépôt, par M. Jénouvrier, d'un rapport sur la proposition de résolution de M. Paul Doumer et un grand nombre de ses collègues, tendant à la nomination d'une commission d'enquête sur les faits de la guerre. — N° 40.
Dépôt, par M. Reynald, d'un rapport, au nom de la commission chargée d'étudier les questions intéressant spécialement les départements libérés de l'invasion (constatation des dommages faits par l'ennemi dans les régions envahies). — N° 41.
4. — Scrutin pour la nomination de neuf membres de la commission d'instruction de la Cour de justice.
5. — Scrutin pour la nomination de cinq membres suppléants de la commission d'instruction de la Cour de justice.
6. — Scrutin pour la désignation du vice-président chargé de présider la Cour de justice en cas d'empêchement du président.
7. — Dépôt d'un rapport sommaire de M. Maurice Ordinaire au nom de la 1^{re} commission d'initiative parlementaire, sur la proposition de loi de M. Ournac et un certain nombre de ses collègues, tendant à laisser en l'état actuel un groupe de ruines des régions dévastées, en vue d'y organiser le culte du souvenir par des caravanes scolaires. — N° 42.
Dépôt, par M. Guillier, d'un rapport supplémentaire sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, modifiant les dispositions des articles 244 et 252 du code civil relatifs à la transcription des jugements et arrêts en matière de divorce. — N° 43.
Dépôt, par M. Lucien Cornet, d'un rapport, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à la régularisation de décrets du 30 janvier et du 15 avril 1916, qui ont ouvert des crédits supplémentaires au budget annexe du chemin de fer et du port de La Réunion. — N° 44.
Dépôt, par M. Milliès-Lacroix, d'un rapport, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, modifiant la loi du 30 avril 1918 et relevant l'indemnité temporaire accordée aux petits retraités de l'Etat. — N° 45.
Dépôt d'un rapport de M. Catalogne sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à fixer, pour les jugements de séparation de corps qui n'ont pu acquiescer force de chose jugée par suite de la guerre, le point de départ du délai de trois ans prévu par l'article 310 du code civil pour leur conversion en divorce. — N° 46.
8. — Suite de la discussion : 1^o de l'interpellation de M. Debière sur les retards apportés dans le ravitaillement et la reprise économique des régions du Nord ; 2^o de l'interpellation de M. Boudenoot sur les retards apportés à la remise en état et à la reconstruction des communes libérées ; 3^o de l'interpellation de M. Paul Bersez sur l'insuffisance du ravitaillement ainsi que le manque de moyens de chauffage et sur les mesures à prendre,

au point de vue agricole, dans les régions libérées :

MM. Boudenoot, Paul Bersez, Flaissières, Lucien Hubert, Loucheur, ministre de la reconstitution industrielle, et Debière.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

9. — Résultat du scrutin pour la nomination de neuf membres de la commission d'instruction de la Cour de justice : MM. Ratier, Guillier, Vidal de Saint-Urbain, de Las Cases, Savary, Poulle, Pérès, Vallé et Bérard, élus.
10. — Résultat du scrutin pour la nomination de cinq membres suppléants de la commission d'instruction de la Cour de justice : MM. Fenoux, Peyronnet, Reynald, Larere et Simonet, élus.
11. — Résultat du scrutin pour la désignation du vice-président chargé de présider la Cour de justice en cas d'empêchement du président : M. Régismanset, élu.
12. — Règlement de l'ordre du jour.
Fixation de la prochaine séance au vendredi 14 février.

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

La séance est ouverte à quatorze heures et demie.

1. — PROCÈS-VERBAL

M. Larere, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance du mardi 11 février.

M. le président. Quelqu'un demande-t-il la parole sur le procès-verbal ?

M. Gaudin de Villaine. Je la demande, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Gaudin de Villaine.

M. Gaudin de Villaine. Messieurs, avant-hier, au cours de la réponse de M. le ministre de l'intérieur à la question de notre collègue M. Herriot, j'ai commis une interruption qui a été incomplètement rapportée au *Journal officiel*.

En voici l'exact libellé :

« Pendant la guerre, certains préfets se sont montrés inférieurs à leur tâche. Dans la Manche, nous en avons connu un pendant trois années, très honorable fonctionnaire d'ailleurs, mais absolument insuffisant en matière de ravitaillement... »

M. Riotteau. Je proteste.

M. Gaudin de Villaine. ... « ce qui ne l'a pas empêché de recevoir de l'avancement. »

Et comme l'honorable ministre me regardait avec un air interrogatif, j'ajoutai :

« Mais oui, je précise, vous l'avez nommé à Toulouse, si j'ai bonne mémoire. »

M. Riotteau. Je demande que ma protestation soit insérée au procès-verbal : je suis de la Manche aussi.

M. le président. Ces observations figurent au *Journal officiel*.

Le procès-verbal est adopté.

2. — EXCUSE

M. le président. M. Magny s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

3. — DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. La parole est à M. Cazeneuve.

M. Cazeneuve. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat un rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à modifier l'article 6 de la

loi du 28 juillet 1912 sur la répression des fraudes.

M. le président. Le rapport sera imprimé et distribué.

M. Cazeneuve. J'ai l'honneur également de déposer sur le bureau du Sénat un rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur le régime des établissements dangereux, insalubres et incommodes travaillant pour la défense nationale pendant la durée des hostilités.

M. le président. Le rapport sera imprimé et distribué.

La parole est à M. Jénouvrier.

M. Jénouvrier. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat un rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution, présentée par M. Doumer et un grand nombre de ses collègues, tendant à la nomination d'une commission d'enquête sur les faits de la guerre.

M. le président. Le rapport sera imprimé et distribué.

La parole est à M. Reynald.

M. Reynald. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat un rapport fait au nom de la commission chargée d'étudier les questions intéressant spécialement les départements libérés de l'invasion (constatation des dommages faits par l'ennemi dans les régions envahies).

M. le président. Le rapport sera imprimé et distribué.

4. — SCRUTIN POUR LA NOMINATION DE NEUF MEMBRES DE LA COMMISSION D'INSTRUCTION DE LA COUR DE JUSTICE

M. le président. L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination de neuf membres de la commission d'instruction de la Cour de justice.

Il va être procédé à la désignation par la voie du sort de dix-huit scrutateurs et de six scrutateurs suppléants qui seront chargés du dépouillement des votes.

(Il est procédé au tirage au sort. — Sont désignés comme scrutateurs : MM. Trystram, Mollard, Courrégelongue, Empereur, Martinet, Delahaye, Potié, Genoux, Fabien-Cesbron, Forsans, Monfeullart, Jénouvrier, Riou, Daudé, Vidal de Saint-Urbain, de Selves, Rivet, Amic ; comme scrutateurs suppléants : MM. Peschaud, Viger, Destieux-Junca, Lebert, Deloncle, Raymond.)

M. le président. Le scrutin est ouvert. Il sera fermé dans une demi-heure.

(Le scrutin, ouvert à quatorze heures quarante-cinq minutes, est fermé à quinze heures quinze minutes.)

M. le président. J'invite MM. les scrutateurs à se retirer dans le salon voisin pour procéder au dépouillement des votes.

5. — SCRUTIN POUR LA NOMINATION DE CINQ MEMBRES SUPPLÉANTS DE LA COMMISSION D'INSTRUCTION DE LA COUR DE JUSTICE

M. le président. L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination de cinq membres suppléants de la commission d'instruction de la Cour de justice.

Le scrutin est ouvert.

Il sera fermé dans une demi-heure.

(Le scrutin, ouvert à quinze heures vingt minutes, est fermé à quinze heures quarante-cinq minutes.)

6. — SCRUTIN POUR LA DÉSIGNATION DU VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DE PRÉSIDER LA COUR DE JUSTICE EN CAS D'EMPÊCHEMENT DU PRÉSIDENT

M. le président. L'ordre du jour appelle le scrutin pour la désignation du vice-président chargé de présider la Cour de justice en cas d'empêchement du président.

Le scrutin est ouvert.

Il sera fermé dans une demi-heure.

(Le scrutin, ouvert à quinze heures cinquante minutes, est fermé à seize heures vingt-cinq minutes.)

7. — DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Ordinaire, un rapport sommaire fait au nom de la 1^{re} commission d'initiative parlementaire chargée d'examiner la proposition de loi de M. Ournac et d'un certain nombre de ses collègues, tendant à laisser en l'état actuel un groupe de ruines des régions dévastées, en vue d'y organiser le culte du souvenir par des caravanes scolaires.

Le rapport sera imprimé et distribué.

La parole est à M. Guillier.

M. Guillier. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat un rapport supplémentaire fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, modifiant les dispositions des articles 244 et 252 du code civil relatifs à la transcription des jugements et arrêts en matière de divorce.

M. le président. Le rapport sera imprimé et distribué.

La parole est à M. Cornet.

M. Lucien Cornet. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat un rapport fait au nom de la commission des finances, chargée d'examiner le projet de loi adopté par la Chambre des députés, relatif à la régularisation de décrets du 30 janvier et du 15 avril 1916 qui ont ouvert des crédits supplémentaires au budget annexe du chemin de fer et du port de la Réunion.

M. le président. Le rapport sera imprimé et distribué.

La parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances.

M. Milliès-Lacroix, rapporteur général de la commission des finances. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat un rapport fait au nom de la commission des finances chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, modifiant la loi du 30 avril 1918 et relevant l'indemnité temporaire accordée aux petits retraités de l'Etat.

M. le président. Le rapport sera imprimé et distribué.

J'ai reçu de M. Catalogne un rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à fixer, pour les jugements de séparation de corps qui n'ont pu acquérir force de chose jugée par suite de la guerre, le point de départ du délai de trois ans prévu par l'article 310 du code civil pour leur conversion en divorce.

Le rapport sera imprimé et distribué.

8. — SUITE DE LA DISCUSSION D'INTERPELLATIONS RELATIVES A LA SITUATION DES RÉGIONS LIBÉRÉES

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion : 1^o de l'interpellation de M. Debieuvre sur les retards apportés dans le ravitaillement et la reprise économique des régions du Nord ; 2^o de l'interpellation de M. Boudenoot sur les retards ap-

portés à la remise en état et à la reconstruction des communes libérées ; 3^o de l'interpellation de M. Paul Bersez sur l'insuffisance du ravitaillement ainsi que le manque de moyens de chauffage et sur les mesures à prendre, au point de vue agricole, dans les régions libérées.

La parole est à M. Boudenoot.

M. Boudenoot. Messieurs, après le discours prononcé avant-hier par l'honorable M. Debieuvre et l'exposé qu'il vous a fait de l'état actuel des régions libérées dans le département du Nord, je n'aurai pas de choses bien nouvelles à vous apporter sur le département du Pas-de-Calais où la situation est à peu près la même ; il est encore cependant certains points qu'il importe de vous signaler et d'autres sur lesquels il est, je crois, très utile d'insister.

Entrant tout de suite dans le vif du débat, je commencerai par ce qui concerne l'enlèvement des projectiles non éclatés et des fils de fer barbelés, le nivellement des trous d'obus et des tranchées.

Dans les premiers jours de novembre, il y a plus de trois mois, la commission des mines du Sénat est allée visiter les bassins houillers du Pas-de-Calais et du Nord avec l'honorable ministre de l'armement, aujourd'hui ministre de la reconstitution industrielle. Nous fûmes unanimes — M. Loucheur le premier — à reconnaître que ce travail d'enlèvement de projectiles et de déblaiement des ruines devait être effectué tout d'abord et tout de suite pour permettre d'entreprendre les travaux de reconstitution. M. Loucheur estimait à 200,000 prisonniers de guerre le nombre des travailleurs qu'il faudrait envoyer dans les départements libérés de l'invasion pour opérer ce travail.

Ce qui est vrai pour le carreau des mines et ce qui intéressait plus particulièrement M. le ministre de la reconstitution industrielle et moi-même qui voyagions avec la commission des mines, ne l'est pas moins pour les quartiers de nos villages et de nos villes qui sont à moitié et aux trois quarts détruites et aussi pour nos prairies et pour nos champs.

C'est ainsi que, dès le 20 novembre, le président d'une des sociétés d'agriculture les plus importantes du Pas-de-Calais m'écrivait :

« La terre est jonchée de débris de toutes sortes : éclats d'obus, armes faussées, fils de fer barbelés s'entremêlent en un monstrueux chaos. Un premier travail s'impose : nettoyer le sol et le niveler. On ne peut, en effet, songer à se livrer à une culture quelconque dans les conditions actuelles. Tenter de labourer serait s'exposer à de graves accidents. Les engins, explosés ou non, jonchent partout la terre. Ce ne sont pas les cultivateurs qui peuvent entreprendre de la débarrasser. Ils ignorent les précautions à prendre ; ils ne disposent pas non plus du matériel nécessaire. »

Et tout le monde s'accordait à reconnaître que ce travail doit être fait par des prisonniers de guerre, sous la direction et la surveillance d'officiers et de sous-officiers du génie, soit français, soit anglais, suivant les régions.

Cette solution nous paraissait toute naturelle au lendemain du 11 novembre, jour de la signature de l'armistice, alors qu'on allait pouvoir disposer des 200,000 ou 250,000 prisonniers employés dans les établissements de l'Etat et dans les usines privées de l'intérieur. Or, à notre grande surprise, à la fin de janvier, trois mois après, ce travail de nettoyage et de déblaiement était si peu avancé que, de tous côtés, il m'est parvenu, sur la seule annonce par le *Journal officiel* de cette interpellation, une série de lettres

et délibérations réclamant énergiquement, — donc, c'est qu'ils n'étaient pas arrivés — l'envoi des prisonniers de guerre promis.

Voici, par exemple, une motion du comité d'après-guerre de l'arrondissement de Béthune :

« Considérant que les tranchées, les fils de fer, les ouvrages militaires, les trous d'obus, les projectiles non éclatés, les inondations résultant de l'obstruction des cours d'eau rendent beaucoup de terres incultivables dans les communes libérées ou dans celles qui ont été sur la ligne de feu, le comité d'après-guerre de l'arrondissement de Béthune exprime le vœu que des prisonniers de guerre allemands soient mis le plus tôt possible à la disposition des municipalités et des communes intéressées. »

Voici maintenant un vœu de la société d'agriculture de l'arrondissement de Béthune :

« Considérant, que dans l'intérêt de la nation, il faut demander à la terre le plus grand rendement possible dès cette année ;

« Considérant que la main-d'œuvre manque pour le nivellement des terres, pour l'enlèvement des réseaux de fils de fer barbelés des munitions, etc. ;

« Considérant que dans deux mois — «... j'appelle sur ce point votre attention, messieurs les ministres — «... il sera trop tard pour arriver à un résultat satisfaisant,

« A l'unanimité, la société d'agriculture de l'arrondissement de Béthune proteste contre la lenteur mise à l'envoi des prisonniers de guerre, et demande leur envoi immédiat par unités constituées, leur alimentation ne pouvant être assurée que par l'intendance, demande que la question du logement qui peut être une entrave à leur envoi soit réglée au plus tôt par les autorités anglaises et françaises compétentes. »

Je vous demande la permission, messieurs, de vous citer encore un rapport sur la situation du carreau d'une mine de houille, dont les fosses ont été inondées et dont les installations de jour ont été complètement détruites par les Allemands sans aucune nécessité militaire, je n'ai pas besoin de le dire :

« Fosse n° 1. — Des milliers de grenades de toutes formes sont à enlever. Le point le plus dangereux est à l'entrée de la fosse ; les murs, en partie éboulés, menacent de tomber sur des quantités de grenades et il y a des caisses de dynamite sous les décombres.

« Fosse n° 2. — Rien à faire avant l'enlèvement des obus, bombes, grenades ; beaucoup de points sont dangereux. Il y a une mine non partie ou munie d'un système pour tuer nos travailleurs, au pied et contre le mur du bâtiment de de la station centrale. Elle est cachée sous terre.

« Fosse n° 3. — C'est dans le carreau que les Anglais amènent par camion et chemin de fer des obus venant de l'extérieur. Rien à faire pour le moment.

« Fosse n° 4. — Beaucoup d'obus très dangereux, à ne pas toucher suivant recommandations d'officiers anglais venus quelques jours auparavant. Deux mines cachées sous terre se trouvent de chaque côté et au milieu de la cave. Une mine d'un mètre de hauteur et 25 centimètres de diamètre est suspendue sur un bois dans le puits d'alimentation : elle peut tomber d'un moment à l'autre.

« Il y a des bombes et des obus de tous les côtés.

« Il serait très dangereux de toucher au matériel et aux bâtiments avant le nettoyage, par des Boches ou des soldats expérimentés, de tous nos carreaux de fosse.

« Rue de la Gare, à quelques mètres des bureaux et ateliers des fosses, plusieurs mines, auxquelles des fils de tirage sont adaptés, se trouvent placées dans des trous

qui ont été remblayés après le recul des Allemands. »

Je n'ai pas besoin de vous dire, messieurs, que les retards ainsi apportés au travail d'enlèvement des projectiles empêchent tout travail de déblaiement et sont en outre cause de très fréquents accidents : je ne dis pas que ces accidents soient journaliers, mais ils sont au moins hebdomadaires et entraînent souvent mort d'homme. J'ai entendu dire que, dans un arrondissement qui n'appartient pas au Pas-de-Calais, depuis cinq mois, il y a eu plus de 500 victimes à la suite d'explosion d'engins abandonnés par les Allemands. En tout cas, je puis vous affirmer qu'il ne se passe pas de semaine sans que les journaux, et surtout les lettres que reçoivent les représentants des départements qui ont été envahis, ne relèvent des accidents dus à des explosions d'engins abandonnés.

A quoi faut-il attribuer un tel retard dans l'envoi des prisonniers de guerre? Je ne veux pas incriminer les ministres qui siègent sur ces bancs : je sais bien que tantôt M. Lebrun, tantôt M. Loucheur, tantôt M. Boret, ministre de l'agriculture, ont demandé au ministre de la guerre français et aux autorités militaires anglaises les prisonniers dont nous avons besoin ; mais on n'arrivait pas à se mettre d'accord sur les conditions de leur envoi. Le service des prisonniers de guerre au ministère disait aux communes dévastées, où il n'y a plus rien, où l'on ne dispose d'aucune ressource : « On vous enverra des prisonniers de guerre quand vous prouverez que vous pourrez les loger, les nourrir et les habiller. » Et les intéressés répondaient : « Mais c'est précisément pour arriver à avoir de quoi nous loger nous-mêmes, puis de quoi travailler et nous ravitailler que nous demandons des prisonniers. »

Il y avait là un cercle vicieux dont, il y a peu de temps — je le sais par une lettre du 7 février — on a fini par sortir sur un ordre de M. le président du conseil, ministre de la guerre, prescrivant d'envoyer des prisonniers de guerre quand même et, pour commencer, de les envoyer par unités constituées.

Le 7 février, je recevais la lettre suivante :

« Monsieur le sénateur, vous avez bien voulu me prier de grouper en unités constituées, les prisonniers de guerre affectés au travail de reconstitution des régions libérées : j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'à partir de maintenant ces prisonniers sont formés en compagnies comprenant vingt-cinq hommes de profession appropriée. Un premier échelon d'une soixantaine de compagnies est organisé pour être transporté du 24 janvier au 6 février.

« Le surplus des prisonniers encore inutilisés sera progressivement dirigé sur les régions aux dates indiquées par le ministre. Le mouvement pourra être terminé à la fin du mois de mars. »

Malheureusement, je suis allé dans le Pas-de-Calais, le 6 février, et pas une de ces compagnies n'était encore arrivée. Il en résulte nécessairement un décalage et des retards. Au surplus, nous pouvons exprimer le regret que l'on n'ait pas donné cet ordre plus tôt, car, ainsi que je vous le disais, j'ai pu, le 31 janvier, constater moi-même que, dans tout le département du Pas-de-Calais, il n'y avait pas plus de 900 prisonniers de guerre : 450 à Béthune, 450 à Arras, et aucun dans les mines et aucun dans les champs.

Quant à ces prisonniers de guerre qui sont à Béthune et à Arras, monsieur le ministre, je demande qu'on les fasse travailler, qu'on les surveille, car on se plaint partout là-bas de leur inaction et de leur paresse. Voici, en effet, ce qu'on m'écrit :

« Le travail des prisonniers de guerre

s'accomplit avec une lenteur exagérée. Il n'est jamais question de secourir leur torpéur. Alors que les prisonniers français en Allemagne devaient fournir, tout mal nourris qu'ils étaient, une réelle somme de travail, le Boche, en France, très suffisamment nourri, n'est convié à travailler qu'en amateur : ses chefs et ses gardiens encouraient de notables désagréments s'ils s'imaginaient le mener à la baguette ou au moins réveiller son énergie. Le travail est conduit sans méthode. »

Et savez-vous, alors, ce qu'on dit chez nous, à ce propos, monsieur le ministre? C'est bien simple, on dit : Que ne fait-on commander et surveiller les prisonniers de guerre boches par nos prisonniers de guerre retour d'Allemagne ?

M. Lebrun, ministre des régions libérées. C'est ce qui est fait, monsieur le sénateur.

M. Boudenoot. Je vous en remercie. Mais je pensais que l'on éprouvait certains scrupules et certaines craintes, d'ailleurs fort honorables, mais que nos ennemis n'ont pas connus. Je croyais que l'on redoutait que, peut-être, nos soldats ne vinssent à exercer des représailles. Mais il y aurait encore un autre moyen de résoudre la question : ce serait de faire surveiller les prisonniers boches par leurs propres sous-officiers. Vous verrez, avec les « feldwebel », comment ils travailleront : ils travailleront comme ils le faisaient en Allemagne.

Quant à la méthode, je dis qu'on en manque, et je vais vous en donner la preuve. Je suis allé à Arras, la semaine dernière, savez-vous ce que l'on m'a dit? Voici comment les prisonniers de guerre nettoient la ville où sont accumulées les ruines : ils repoussent les décombres à droite et à gauche dans les caves des habitations, si bien que, lorsque les réfugiés reviendront à Arras, pour nettoyer leurs caves, ils remettront les décombres dans la rue! C'est là, vraiment, un manque de méthode sur lequel j'appelle l'attention de M. le ministre.

M. le ministre des régions libérées. Une surveillance sera exercée.

M. Boudenoot. C'est ce que je vous demande, et je vous en remercie.

Je passe maintenant à une seconde question sur laquelle je voudrais aussi attirer votre attention.

Cette question est relative aux travaux qu'il aurait fallu faire beaucoup plus tôt, mais dont il importe, dès lors, de hâter aujourd'hui l'accomplissement.

Je veux parler de la nécessité de réparer immédiatement les immeubles les moins gravement atteints et qui pourraient être rendus rapidement habitables, grâce à des travaux qui seraient aujourd'hui encore peu importants et peu coûteux à exécuter. En effet, si vous tardez, le travail de réparation sera plus tard beaucoup plus considérable et plus onéreux. De là, une charge plus lourde pour l'Etat qui doit réparer les dommages de guerre. Pour arriver à ce résultat, on n'aurait besoin que d'un premier outillage peu coûteux et de matériaux également peu importants. Je sais qu'il en arrive depuis quelque temps; mais, pendant de très longues semaines, on n'a rien fait pour procurer ces matériaux, en quantité suffisante, aux citoyens de bonne volonté qui étaient accourus dès la libération du territoire pour reconstruire leurs villages, contre vents et marées, c'est le cas de le dire.

Je vous demanderais, messieurs, de vous citer quelques passages très courts de lettres que j'ai reçues de malheureux sinistrés qui m'y exposent leurs doléances.

Je crois qu'il est bon que nos collègues qui représentent les heureux départements

non atteints par la guerre se rendent compte des misères de leurs compatriotes des régions qui furent envahies ou qui furent détruites pendant quatre années de guerre. (Très bien!)

M. Jénouvrier. Nous l'avons constaté de visu.

M. Boudenoot. Malheureusement, tous nos collègues ne pouvaient venir visiter nos régions.

M. Lemarié. Nous y sommes allés pour pouvoir rendre compte à nos concitoyens de l'état lamentable dans lequel les Allemands ont mis ces malheureuses régions.

M. Boudenoot. Je vais compléter votre documentation par deux ou trois citations, pas davantage.

M. Lemarié. On n'en dira jamais assez.

M. Boudenoot. Voici ce que m'écrit le maire d'un chef-lieu important de l'arrondissement de Béthune, la ville de Laventie :

« Je viens de visiter ma commune. J'ai eu la tristesse de constater que toutes les fermes et toutes les habitations, sauf quelques exceptions, ont été soit incendiées, soit détruites par les obus et que toutes les caves des maisons qui sont restées debout ont été dynamitées par les Boches au moment de leur départ.

« Toutefois — et ceci se rapporte à ce que je disais il y a un instant — j'estime que quelques maisons, dans l'agglomération, pourraient facilement être rendues habitables en y faisant les travaux urgents à la toiture et aux portes et fenêtres; elles pourraient donc servir d'abris aux premiers habitants; mais les matériaux et la main-d'œuvre manquent pour faire ces réparations qui permettraient de conserver ce qui a été épargné, et qui serait pourtant si utile! »

Voici une autre lettre, de M. le curé de Gonnehem. Après M. le maire, vous allez entendre M. le curé. D'ailleurs, j'en ferai entendre également un conseiller général, un ancien député et un président de chambre de commerce.

Voici ce que m'écrit M. le curé :

« A Gonnehem, gros village du canton de Lillers, on est rentré dans ses foyers dans les derniers jours de septembre, il y a donc à peu près cinq mois (la lettre est du 28 janvier). Le village n'avait pas été envahi, mais seulement bombardé et évacué; par suite, il y a relativement peu de dégâts, donc peu de réparations à faire.

« Eh bien, aujourd'hui 28 janvier, après cinq mois, malgré les instances répétées du maire et les plaintes de toute la population, aucun des bâtiments commerciaux n'a encore été réparé ni même couvert, si bien que les premiers devis sont devenus insuffisants.

« Les enfants continuent de vagabonder dans les rues, ne pouvant aller à l'école, pas plus les filles que les garçons. Ecoles, mairie, église, presbytère, tout ce qui est bâtiments communaux est encore, après cinq mois, à l'abandon, en butte à tous les mauvais temps de la saison, c'est-à-dire qu'on semble laisser comme à plaisir se multiplier les dégâts et les dépenses. Vraiment, monsieur le sénateur, cette négligence à l'égard des bâtiments communaux est incompréhensible, inexcusable, et je pourrais vous signaler aussi le manque d'instruments aratoires, le manque de nourriture pour les bestiaux, le manque de matériaux pour les réparations les plus urgentes. »

Je vais maintenant vous lire quelques lignes d'une lettre de M. le président de la chambre de commerce d'Arras. Il ne s'agit plus ici d'un simple village, ni même d'un chef-lieu de canton, il s'agit du chef-lieu de notre département, d'Arras, notre ville mar-

tyre, qui attendait encore, la semaine dernière quand j'y suis allé, l'aide des pouvoirs publics. Voici ce que dit le président :

« Nous sommes depuis deux mois aux prises avec des obstructions de toute nature. Pas de matériaux; les classes de mobilisés rentrent et nous ne pouvons embaucher employés et ouvriers qui pourtant ont droit à leur ancienne place. Nous sommes tous ici les bras croisés, l'arme au pied. L'irritation grandit... Je n'exagère pas, croyez-le bien. On m'a fait évacuer le matériel précieux de la brasserie : cuivre, moteurs électriques. Le tout est aux Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire); impossible de le faire revenir. Crise des transports. J'ai demandé au service central de l'exploitation des chemins de fer, au ministère des travaux publics, au ministère de la rue Saint-Honoré. On devait faire le nécessaire : rien depuis deux mois. Pas de résultat. Crise des transports.

« Les locaux de la chambre de commerce ont été anéantis à Arras, en 1915, par les bombardements. Je les ai reconstitués à Saint-Pol. Deuxième et nouvelle destruction, cette fois-ci par torpilles. Après le départ définitif des Allemands je les rétablis à Arras. Mais le peu de mobilier que j'avais, les archives que j'avais sauvées sont également au Ponts-de-Cé, près d'Angers. Malgré les demandes de wagons, malgré mes instances auprès des deux organismes ci-dessus, pas de réponse. Toujours on me répond par la crise des transports. »

Et le même président qui est maire d'une commune voisine, celle de Saint-Laurent-Blangy, me dit ceci :

« Dans ma commune de Saint-Laurent-Blangy, quarante cultivateurs sont prêts à cultiver. Nous attendons des abris. Nous les demandons depuis deux mois : toujours rien, rien. »

Après le chef-lieu du département, je vais vous donner quelques lignes qui me sont écrites de Béthune, chef-lieu d'arrondissement. C'est un ancien député qui parle :

« On nous promet tout et rien n'arrive. La protestation la plus commune, à l'heure présente, est contre les entraves mises par les travaux publics aux envois de verre à vitres. Il y en a bien dans les fabriques, mais on ne peut en recevoir. Il y a sûrement un remède à apporter. Que l'on n'autorise les envois de verre que pour les régions dévastées, cela serait applaudi, mais qu'il faille un tas de formalités pour demander le permis de circulation et n'avoir ensuite aucune autorisation, pas même de réponse, nous trouvons, avec raison, je crois, la chose tout à fait mauvaise.

« Il y a bien les papiers plus ou moins huilés... — ici, je vous demande pardon si les expressions sont un peu vives — «... mais que les ronds-de-cuir de Paris viennent donc se rendre compte de la protection qu'ils donnent contre les froids actuels ! »

En effet, vous imaginez bien qu'avec le froid qui règne depuis une quinzaine de jours, la protection du papier huilé comme verre à vitres n'est pas considérable. (Sourires.)

Après vous avoir parlé des villes d'Arras et de Béthune, je me permets de vous signaler la question des baraquements et des abris qu'on attend toujours dans nos villages. Puisque l'on ne pouvait pas donner à nos malheureux sinistrés le moyen de réparer leurs habitations partiellement détruites, on aurait dû, au moins, leur fournir une quantité suffisante de baraquements, de ce que l'on appelle des maisons-abris. En effet, à la fin d'octobre et au début de novembre, lorsque les ministres, les sénateurs, les députés et les commissions

parlementaires allèrent visiter les régions qui venaient d'être libérées, grâce à la bravoure et à la ténacité de nos incomparables poilus et de nos alliés, conduits par de grands et illustres chefs, on nous promit alors monts et merveilles et, entre autres choses, des baraquements par milliers. Nous savions en effet qu'après la suspension des hostilités, des milliers de baraquements allaient se trouver inutilisés sur tout le territoire. Deux mois plus tard, à la fin de décembre, il n'y en avait pas une centaine dans tout le département du Pas-de-Calais. La semaine dernière, à Arras, le 6 février, mes amis m'ont donné le chiffre de 50 pour les arrondissements d'Arras et de Béthune.

C'est la crise des transports qui, paraît-il, empêche l'envoi de baraquements. Quelle que soit la cause, pour nous le résultat est le même : nous manquons de baraquements presque partout.

Je passe, messieurs, car je veux aller très vite, à la mise en culture des terres. Il ne faut pas que l'année 1919 soit entièrement perdue pour l'agriculture dans notre région, cependant on a déjà perdu tout ce qui pouvait provenir des semailles d'automne, alors qu'avec un peu d'activité et de promptitude, on aurait pu en faire une partie. Si l'on ne veut pas perdre entièrement l'année 1919, il faut se dépêcher d'assurer maintenant les semailles de printemps. Ici, mes chers collègues, je m'excuse de me répéter et de redire qu'il faut nettoyer les terres, les débarrasser des projectiles, des fils de fer. Il importe également de fournir au plus tôt à nos cultivateurs, tout d'abord la possibilité de rentrer chez eux, et puis donner des abris à ceux dont les maisons ne peuvent pas être réparées de sitôt.

Il faut ensuite leur procurer du matériel agricole, des chevaux, mais non pas seulement des chevaux : il faut aussi de l'avoine et du foin, parce que si vous n'envoyez pas de l'avoine et du foin, il arrivera dans le Pas-de-Calais ce qui est arrivé, m'a-t-on dit, dans d'autres départements — je vois M. le rapporteur général des finances qui me fait un signe d'adhésion — où l'on a envoyé des chevaux qui sont morts parce qu'on n'avait pas pris la précaution d'envoyer aussi de quoi les nourrir.

M. Jénouvrier. Mon foin attend la réquisition. L'administration devrait bien prendre mon avoine pour nourrir vos chevaux.

M. Grosdidier. L'intendance réquisitionne du blé, de l'avoine, des pommes de terre, chez les cultivateurs : elle n'en prend pas livraison et ne leur donne rien du tout. Depuis trois mois, depuis que nous avons l'armée américaine chez nous, l'intendance française n'est plus là, mais nos malheureux cultivateurs ne peuvent disposer, ni de leurs pommes de terre, ni de leur avoine, ni de leur blé, parce qu'ils sont sous le coup de la réquisition.

M. Jénouvrier. En revanche, les pommes de terre pourrissent sur les quais des gares.

M. Boudenoot. Je vous remercie, mes chers collègues, du secours que vous m'apportez par vos interruptions....

M. Jénouvrier. Bienveillantes.

M. Boudenoot. ...tout à fait bienveillantes.

M. Flaissières. Il n'en sera ni plus ni moins.

M. Boudenoot. Je continue à dire qu'il nous faudrait aussi du bétail, des instruments de culture, des ustensiles de ménage, des semences, des engrais, des machines agricoles. On a commencé à nous en envoyer il y a quelques jours, je dois le re-

connaitre, mais en bien petite quantité. Je demande qu'on active ces envois, qu'on s'y mette sans délai, avec promptitude, avec énergie, avec persévérance. Du reste, pour vous montrer combien les besoins sont grands sur ce point, je vous demande encore la permission de vous lire les vœux de la société d'agriculture de Béthune et du conseil général du Pas-de-Calais, réuni extraordinairement, il y a aujourd'hui huit jours.

« La société d'agriculture de Béthune émet le vœu que les semences de printemps soient envoyées d'urgence dans chaque commune pour être remises aux cultivateurs au prorata des besoins. »

Et ailleurs : « La même société émet le vœu que les cultivateurs des départements sinistrés soient autorisés à acheter l'avoine et le foin qui leur manquent et que leur transport en chemin de fer soit assuré par priorité. »

M. Jénouvrier. C'est élémentaire.

M. Boudenoot. Si je passe maintenant au conseil général du Pas-de-Calais, je vous demande la permission de vous lire un court rapport, présenté, il y a huit jours, à notre session extraordinaire, par l'honorable M. Loth, ancien député et conseiller général du canton de Marquion, canton complètement détruit où se trouve une localité que vous avez vue très longtemps figurer dans les communiqués, Quéant, qui était, comme vous le savez, le nœud de la ligne Hindenburg. Voici ce document :

« Nous étions en droit d'espérer que l'administration de la guerre prendrait rapidement les mesures nécessaires pour débarrasser le sol des engins non explosés, grâce à la main-d'œuvre fournie par les prisonniers de guerre, et nous comptions bien qu'au cours des mois de janvier, février et mars, il serait possible de rétablir, dans la plupart des communes, un embryon de vie municipale, précédant la rentrée des quelques cultivateurs indispensables pour effectuer les travaux de jardinage du printemps — plantations de pommes de terre, légumes, etc. — en vue d'assurer l'alimentation de la population susceptible de réintégrer dans le courant de l'été. C'était là un programme modeste. Que fallait-il pour le réaliser ? Quelques milliers de prisonniers de guerre, et une dizaine de maisons-abris par commune, là où ne restaient plus d'immeubles réparables. Novembre, décembre et la moitié de janvier s'écoulèrent sans apporter le plus petit changement à la situation.

« Vers le 20 janvier, signalons une éclaircie dans le tableau jusqu'alors très sombre : l'arrivée d'un certain nombre de Chinois et l'envoi de 50 baraquements. »

Au sujet de l'emploi des Chinois aux travaux de nettoyage du sol, il y a des choses qui doivent étes dites.

Voici ce qu'écrivit, en effet, à la date du 2 février, un membre de la commission agricole du Pas-de-Calais, M. Morel, qui est allé les voir : « Depuis le 20 janvier, le travail des équipes de Chinois est absolument insignifiant. Les travailleurs emploient leur temps à démonter nos harnais et nos charrues pour les transformer en véhicules roulants qui leur servent à transporter leurs rapines; de ce fait, 6,000 à 7,000 fr. de dégâts dans la région de Boiry et d'Adinfer. »

M. Gaudin de Villaine. Ils travaillent mieux en Russie, où ils massacrent nos compatriotes ! (Marques d'approbation.)

M. Boudenoot. « Les meules de blé sont visitées — Je n'ai pas besoin de dire que « visitées », ici, est un euphémisme — tous les jours et servent à leur procurer la paille du couchage. Les maisons en voie de ré-

parations sont dépouillées de leurs portes. Le hangar de la société coopérative de Boiry a été brûlé presque complètement ; il en reste deux travées. Il en a été de même de nos approvisionnements en bois récupérés en vue d'établir des logements pour les animaux.

« La région est transformée, de jour, en champ de bataille, les coups de fusil portent dans toutes les directions, et des grenades sont jetées quand les visiteurs paraissent importuns. C'est ce qui nous est arrivé vendredi dernier. La nuit, les fusées et signaux lumineux éclairent leurs cantonnements. Je n'ai pas besoin de vous dire que les gens ne veulent plus et n'osent plus aller dans ces régions, et je me demande quand cessera cet état de choses. »

M. Lucien Hubert. Quand on retirera les Chinois.

M. Boudenoot. Voilà des faits assurément regrettables, et vous comprenez les craintes des sinistrés au sujet d'une situation déjà angoissante qui menace d'être fatale à nos malheureuses régions, si des mesures énergiques tardent encore à être prises par les pouvoirs publics.

Je trouve dans ce rapport quelques chiffres très intéressants qui font ressortir l'importance du problème en face duquel nous nous trouvons, dans le département du Pas-de-Calais. C'est un tableau qui indique, pour les 251 communes sinistrées des arrondissements d'Arras et de Béthune : d'une part, le chiffre de la population avant la guerre et ce chiffre au 20 janvier dernier ; d'autre part, la superficie cultivée avant la guerre et celle qui est encore inculte à l'heure actuelle.

En ce qui concerne l'arrondissement d'Arras, dix cantons ont été sinistrés, tandis que sept l'étaient dans l'arrondissement de Béthune. Les 251 communes dont j'ai parlé se trouvent réparties dans ces dix-sept cantons et comptaient, avant la guerre, 465,631 habitants. Elles n'en ont plus aujourd'hui que 88,961.

Si maintenant je considère la superficie des terres, ces 251 communes possédaient 141,145 hectares cultivés ; à l'heure actuelle, il n'y a que 5,933 hectares en culture. Il en reste donc 135,212 à remettre en culture.

De l'examen de ce tableau il résulte que l'on peut estimer à 300,000 environ le nombre des habitants à faire réintégrer et à 136,000 hectares la superficie des terres à remettre en culture. Sur les 251 communes, 150 environ sont totalement détruites et aucune rentrée d'habitants n'y est possible sans installation de maisons-abris. Qu'a-t-on fait, depuis l'armistice, au point de vue du logement des habitants ? Peu de chose dans les communes disposant encore d'immeubles réparables et rien dans les autres. Quant à la remise en état des terres sinistrées, rien ne peut-être entrepris pratiquement avant l'enlèvement des engins non éclatés.

Messieurs, il faut qu'une telle situation se modifie : nos populations veulent savoir si, oui ou non, le nécessaire sera fait pour leur permettre de rentrer en possession de leur outil de travail.

Je passe maintenant à la question du ravitaillement du département du Pas-de-Calais en charbon. Je n'en dirai que quelques mots.

Il vous paraîtra sans doute étrange que le département du Pas-de-Calais, où, à côté des mines, si odieusement détruites par les Allemands sans nécessité militaire, il en est resté heureusement quelques-unes comme Bruay, Marles, Neux, qui ont pu produire des quantités croissantes de charbon pendant la guerre, il vous paraîtra, dis-je, étrange, que le département du Pas-de-Calais ait vu un très grand nombre de ses

communes manquer de charbon cet hiver et que des habitants de cette région aient pu rester sans avoir de quoi s'éclairer et se chauffer. Pourtant, c'est la pure vérité. Voici les faits.

Le contingent mensuel attribué par le ministre des mines au Pas-de-Calais est de 31,000 tonnes, savoir : 11,000 tonnes à fournir par les ports (4,000 tonnes par Boulogne et 7,000 par Calais) et 20,000 tonnes à fournir par les mines du département.

Sur ces 20,000 tonnes, voici ce qui a été réellement réparti dans le dernier trimestre 1918 :

En décembre, 3,405 tonnes, au lieu des 18,000 qui devaient venir des mines du Pas-de-Calais. En novembre, 6,000 tonnes, et, en octobre, 2,967 tonnes, toujours au lieu des 18,000 tonnes par mois.

Par conséquent, on n'a pas pu faire de stocks ni de provisions. Il en est résulté que les villages ont manqué de charbon, et des médecins ont pu m'écrire que plusieurs de leurs malades, atteints de la grippe, étaient morts faute de pouvoir se chauffer.

Emu de cette situation, je suis allé voir M. le ministre de la reconstitution industrielle, l'honorable M. Loucheur, le 3 janvier dernier. Il m'a reçu de façon très aimable, et je l'en remercie. Il m'a dit : « Ce que vous m'indiquez ne m'étonne pas ; j'en ai été prévenu et j'ai pris des mesures en conséquence. Dans les deux derniers jours de l'année écoulée, c'est-à-dire le 30 et le 31 décembre, j'ai donné des ordres pour que, pendant le mois de janvier, il soit livré au Pas-de-Calais son contingent, c'est-à-dire 31,000 tonnes. »

M. Flaissières. Très bien !

M. Boudenoot. Oui, très bien ! Malheureusement, vers le 15 janvier, j'ai été saisi de nouvelles réclamations. L'ancien maire de Marseille paraît s'en étonner...

M. Flaissières. Mais non ; je ne suis pas étonné du tout ! (Sourires.)

M. Boudenoot. J'envoie alors un télégramme à M. Loucheur, qui me répond de la façon suivante :

« Mon cher président,

« Je réponds tout de suite à votre lettre ci-jointe du 15 janvier. Le contingent total du département (mines et ports) est de 31,000 tonnes par mois. Au 10 janvier, il y avait 10,974 tonnes expédiées, soit sensiblement le tiers. Elles sont certainement inégalement réparties dans le département. Nous faisons forcer les expéditions par voie ferrée et nous commençons à pouvoir dégager par eau. Le contingent du mois de janvier sera livré. »

Heureux de cette affirmation, je la communique à mes amis du Pas-de-Calais, en leur disant de patienter, car ils auraient satisfaction.

Au bout de quelque temps, ils m'ont dit : « On a trompé M. le ministre, ce n'est pas 10,000 tonnes que l'on nous a envoyées pendant les dix premiers jours de janvier, c'est 5,135 tonnes seulement. » Et l'on me donne, jour par jour, les quantités qui ont été livrées, par terre et par eau, puis par Boulogne et Calais.

Il conclut ainsi :

« Sans rien exagérer, on peut donc dire que les ordres de M. le ministre n'ont pas été exécutés et que le contingent de janvier ne sera pas plus livré que celui des trois derniers mois. Avec le froid qui arrive, les populations du Pas-de-Calais, qui est un département producteur de houille, vont encore souffrir davantage et les maires vont encore se plaindre amèrement. C'est une chose que je ne puis pas vous laisser ignorer, monsieur le sénateur. »

Je voulais en avoir le cœur net et, voulant

savoir si nos 31,000 tonnes de janvier avaient été livrées, je télégraphiai, le 1^{er} février : « Envoyez-moi l'état de toutes les livraisons faites dans le département du Pas-de-Calais dans le mois de janvier. »

Le 4 février, je recevais la réponse. La voici :

« Livraisons de charbon au Pas-de-Calais, janvier 1919 :

PAR LES PORTS :		MINES françaises.		TOTAL
Boulogne.	Calais.	Fer et eau.		
tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.
3.448	3.516	11.084		18.048
Contingent promis :				
4.000	7.000	20.000		31.000

« Les besoins réels sont de 43,000 tonnes. »

M. le ministre nous avait dit : « Par ce moment de restrictions, il faut, même dans le Pas-de-Calais, vous restreindre aussi en matière de charbon. Vous avez besoin de 43,000 tonnes, la réduction que j'impose à tous est d'un quart. Je ne vous donnerai que 31,000 tonnes. » Nous nous sommes inclinés. Et encore, si nous les avions, mais nous ne les avons pas eues. Puis viennent des dépêches de tous côtés. En voici une, par exemple, du maire de Frévent :

« Coopérative ouvrière n'a pas touché charbon depuis novembre. C'est la misère. Quelle mesure comptez-vous prendre ? Vous supplie nous faire quelques expéditions. »

Le maire de Wizernes télégraphie :

« Vous signale que commune Wizernes est sans charbon. Municipalité assaillie de réclamations. Ecoles vont fermer. Boulanger ne peut cuire. Population surexcitée. »

Enfin, dans une autre commune, celle de Torcy, le maire m'écrit :

« J'ai l'honneur de vous informer que j'ai réclamé à M. le préfet l'envoi de charbon pour la consommation des habitants de la commune qui en sont totalement dépourvus. M. le préfet n'obtient pas et ne peut donner satisfaction. Par ce même courrier, je l'informe que je suis tout disposé à laisser à d'autres le soin d'administrer les affaires communales, parce que cette charge devient, dans ces conditions, tout à fait insupportable. Je vous demande donc d'avoir l'obligeance d'intervenir auprès de M. le ministre du ravitaillement pour qu'il nous fasse parvenir au moins deux wagons de charbon. L'école est fermée faute de chauffage, les pauvres souffrent du froid, les rhumes et les bronchites font leur apparition. »

Vous pouvez peut-être croire qu'il ne s'agit que de ces trois ou quatre communes-là et qu'ailleurs on avait de quoi se suffire. Mais non : j'ai demandé la statistique générale, et voici ce que l'on m'a envoyé : c'est une lettre que j'ai reçue il y a deux jours :

« Vous vous rendrez compte de la situation quand vous saurez que 94 communes du Pas-de-Calais n'ont pas reçu un kilogramme de charbon depuis quatre mois ; 16 communes n'en ont pas reçu depuis trois mois ; 67 communes, depuis deux mois, et 62 depuis un mois. Total 239 communes, sur 559 qui reçoivent par terre et par eau. »

Vous voyez, messieurs, que la pénurie est générale ; elle ne s'étend pas seulement à quelques points.

M. Loucheur, ministre de la reconstitu-

tion industrielle. Ni au seul département du Pas-de-Calais.

M. Boudenoot. Je n'en sais rien, je représente ici le département du Pas-de-Calais, et je viens plaider sa cause auprès de M. le ministre. Je sais bien que M. le ministre de la reconstitution industrielle, comme M. le ministre des régions libérées pour les baraquements, désignent comme seul responsable M. le ministre des transports et des travaux publics. C'est, dit-on, la crise des transports qui est cause du manque de charbon, puis qu'il y a des stocks considérables de charbon sur le carreau des mines du Pas-de-Calais. Quand je suis allé à Arras, le 6 février, on m'a dit qu'il y en avait 250,000 tonnes sur le carreau des mines.

M. le ministre de la reconstitution industrielle. C'est exact !

M. Boudenoot. Je suis donc amené à vous parler brièvement des embarras terribles où la crise des transports jette mes malheureux compatriotes. Je disais tout à l'heure que, pour commencer les semailles de printemps, nos cultivateurs ont besoin d'engrais, de semence, de chevaux, d'avoine, de foin, etc. Etant à Arras la semaine dernière, comme je l'ai indiqué il y a un instant, j'ai posé les questions que voici à la commission agricole du Pas-de-Calais :

Première question : « Vous a-t-on envoyé des semences ? »

Réponse : « Non. »

Deuxième question : « Vous a-t-on envoyé des engrais ? »

Réponse : « Non. »

Troisième question : « Vous a-t-on envoyé des chevaux ? »

Réponse : « M. Bachelet, président de la société Tiers Mandataire, en attend 120. »

— Il ne les avait pas il y a huit jours. Je ne sais pas s'il les a maintenant —

Quatrième question : « Vous a-t-on envoyé du bétail ? »

Réponse : « Une centaine de vaches ont été fournies par la coopérative. »

Cinquième question : « Vous a-t-on envoyé de l'avoine ? »

Réponse : « 100,000 kilogr. ont été envoyés, mais il en faudrait un million de kilogrammes dès maintenant. »

Sixième question : « Vous a-t-on envoyé du foin ? »

Réponse : « C'est presque insignifiant. Dans tous les cas, pour le printemps prochain, le cheptel devra être reconstitué ainsi que les basses-cours dans les régions libérées, si l'on veut que l'année 1919 ne soit pas complètement perdue. »

Septième question : « Vous a-t-on envoyé du matériel agricole ? »

Réponse : « Les besoins ont été satisfaits par l'office de reconstitution agricole (société Tiers Mandataire. Président : M. Bachelet. »

Huitième question : « Vous a-t-on envoyé des ustensiles de cuisine et de ménage ? »

Réponse : « Ils ont été demandés ; le nombre fourni est insuffisant étant donnée la densité de la population récupérée. Tout a été pillé ou détruit et jusqu'aux moindres objets de ménage sont à reconstituer. »

Et alors — question générale : « Quelles sont les raisons qu'on vous a données pour vous faire attendre depuis des semaines et des mois tout ce que vous demandez ? »

Réponse : « On nous a dit que c'était la crise des transports qui était la cause du retard et qu'on manque de matériel roulant et remorqueur, et aussi de personnel. »

Messieurs, je ne veux pas vous en dire davantage sur ce sujet. Aussi bien, vous savez tous que la crise des transports est à la base de tous nos embarras actuels. C'est aussi la cause principale de la vie chère.

M. Henry Chéron doit interpellier sur cette question demain vendredi ; il traitera ce sujet avec plus d'éloquence, de compétence et d'autorité que moi-même. Voici, en effet, quatre ans, qu'à la commission de l'armée, il est président et rapporteur de la sous-commission du ravitaillement. Il connaît donc la question admirablement, et tous ses collègues de la commission de l'armée lui rendent hommage pour la façon dont il l'a traitée dans des rapports qui verront le jour après la guerre et qui feront honneur à notre commission de l'armée et à ses rapporteurs.

Mais je dirai un mot de la question des camions automobiles. On avait pensé à eux pour parer à l'insuffisance de nos transports locaux, qui empêche de ravitailler nos villages et fait même obstacle à l'arrivée des correspondances postales. On nous avait promis de nombreux camions, camionnettes et voitures de tourisme, mais on ne nous a pas fourni, malheureusement, le tiers de ce qu'on nous avait promis, et, sur ce tiers, la plupart des voitures se sont trouvées indisponibles au bout de quelques jours. Or, comme on ne nous avait donné ni pneus de rechange, ni pièces de rechange, nous nous sommes trouvés, en fait, démunis de camions. (*Interruptions diverses.*)

M. Hayez. Ni ateliers de réparations.

M. Boudenoot. Du moins, ils sont trop éloignés pour les communes rurales du Pas-de-Calais : ils sont à Lille. (*Nouvelles interruptions.*)

M. Debière. L'atelier de Lille lui-même est tellement insuffisant qu'il ne peut pas réparer les camions qui sont à Lille même.

M. Boudenoot. Je tiens à ne rien avancer qui ne soit prouvé par des chiffres et des faits. Combien avons-nous de camions à Béthune et à Arras ? Nous en aurions besoin d'au moins 200, mais, enfin, nous en avons 58.

Seulement, quand je suis allé à Arras, le 6 février dernier, j'ai constaté que la plupart étaient indisponibles. J'ai demandé qu'on me montrât les registres : j'y ai relevé les chiffres aux dates des 30 et 31 janvier, et voici ce que j'ai trouvé : sur 58 camions, j'en ai noté 17 disponibles et 41 indisponibles pour la journée du 30 janvier, et, pour celle du 31 janvier, 15 disponibles et 43 indisponibles, c'est-à-dire entre 60 et 70 p. 100 d'indisponibles.

Vous pensez bien, messieurs, qu'en l'absence de tout autre moyen de transport dans les régions dévastées, il n'est pas possible, dans de telles conditions, de faire face aux besoins de nos malheureuses populations.

Telle est la situation d'un département qui, avant la guerre, était si riche et si prospère. Il a été, dans une de ses parties, occupé pendant quatre ans par l'ennemi ; une autre partie a constitué la zone de combat, et cette zone est maintenant transformée en un véritable amas de ruines, en un véritable chaos, en un désert. Le reste du département a été une zone militaire, avec toutes les restrictions et sujétions que comporte le régime des zones militaires. Que dis-je... a-t-elle ? Elle l'est encore, et ce n'est pas la moindre de nos peines et le moindre de nos soucis.

Certes, nous savons tous ce que nous devons à nos grands et chers alliés britanniques, à ces braves tommies ; mais, enfin, les soldats anglais, comme nos poilus, sont des hommes, ce sont même de grands enfants, des enfants terribles, plus ou moins maraudeurs, plus ou moins pillards, surtout lorsque la discipline se relâche, ce qui est le cas depuis que les opérations militaires ont pris fin.

Cet état de choses est d'autant plus funeste qu'il n'y a plus chez nous de police, ou plutôt qu'on ne nous a renvoyé ni gendarmes, ni gardes-champêtres dans nos communes désolées, malgré les réclamations réitérées des maires, dont l'écho est parvenu à la commission de l'armée. Je suis allé hier avec le rapporteur, M. Lebert, voir M. le président du conseil, au nom de la commission de l'armée, pour lui demander de réorganiser la gendarmerie sur tout le territoire, et particulièrement dans les régions libérées.

M. Milliès-Lacroix. Très bien !

M. Boudenoot. Je pourrais vous lire un très grand nombre de lettres, où l'on se plaint de pillages individuels, en réclamant à grands cris de la police et de la gendarmerie. Ainsi, c'est un ancien député qui m'écrit : « Je viens de rentrer dans ma maison, trouée par les obus, bombardée par l'ennemi, pillée par l'ami. »

Un professeur de la faculté de Lille m'écrit d'une localité située dans le triangle Béthune-Armentières-Lille :

« Je suis ici pour quelques jours, faisant un douloureux pèlerinage aux ruines de ce qui fut mon habitation. Il n'en reste rien, on dirait que le diable y est passé, escorté des flammes de l'enfer. L'occupation actuelle, en se prolongeant, achève l'œuvre des Boches. »

Et cependant, messieurs, c'est un homme très bien pensant qui m'écrit, puisqu'il termine ainsi : « En voyant l'étendue de mon désastre, j'ai éprouvé une des plus cruelles émotions de ma vie, mais je trouve qu'on ne peut payer trop cher la victoire, et c'est du fond de l'âme que je crie : « Vive la France ! »

Voilà, messieurs, comment sont nos malheureux compatriotes, et je termine sur ce point en vous lisant quelques lignes que j'ai reçues d'un centre minier qui a maintenant 7,000 habitants, et dont l'un d'eux m'écrit ce qui suit à la date du 26 janvier :

« Beaucoup de plaintes se font jour sur les agissements des soldats d'occupation. Ils brisent les meubles, les planchers des maisons sans gardien. Je connais personnellement leur manière de faire : Carvin ou Arras, c'est la même chose. De l'avis unanime, ils font le plus grand mal aux habitations. En dehors des commerçants, et surtout des débits de boissons, qui profitent de leur présence, tous les habitants se plaignent amèrement et la désaffection — j'emploie ici un mot atténué — n'est pas loin. Ce pauvre pays a assez souffert, on devrait bien le prendre en pitié. »

Oui, messieurs, on devrait bien le prendre en pitié c'est pour cela que je suis monté à cette tribune, c'est pour le demander ardemment à M. le ministre que j'ai déposé cette interpellation, la première que je développe depuis trente ans que je suis au Parlement. Il a fallu, pour m'amener à cette tribune, la grand pitié que j'ai trouvée là-bas, dans ce coin de territoire que je représente au Sénat. (*Très bien !*)

Mais laissons le passé ; le passé est le passé. On a perdu, je crois, la moitié, peut-être plus, des trois mois qui viennent de s'écouler, il n'y a plus maintenant de temps à perdre, et je vous demande, messieurs les ministres, d'agir, de nous faire regagner le temps perdu, et, d'abord, débarrassez-nous du régime de la zone de guerre. (*Très bien ! très bien ! et applaudissements.*)

Nous ne sommes plus, heureusement ! à 10, 30, ou même 50 kilomètres soit du théâtre des opérations militaires, soit de l'endroit où sont cantonnées les armées d'occupation ; nous en sommes à 300 ou 400 kilomètres. Qu'on nous rende donc la liberté de circulation, la liberté des communications par la poste, le télégraphe et le téléphone

(*Très bien !*), la liberté d'acheter et de vendre, la liberté des transactions, enfin la liberté de nos mouvements. (*Applaudissements.*)

M. Albert Peyronnet. Ce sera la libération !

M. Boudenoot. Qu'on nous délivre des restrictions et des assujettissements de cette zone des armées. Qu'on supprime, au moins chez nous, qui l'avons supporté pendant quatre ans et demi, alors que tout le reste de la France en a été exempt, le régime du cantonnement et du logement permanents des troupes dans les habitations privées. (*Très bien !*)

C'est ce que demande le conseil général, qui, il y a huit jours, sur la proposition de M. le président de la chambre de commerce d'Arras, a émis le vœu suivant :

« Le conseil général du Pas-de-Calais, considérant que la reprise de la vie économique s'impose au plus tôt dans les pays dévastés et que cette reprise ne pourra se réaliser que si notre région rentre dans une vie normale.

« Emet le vœu que les arrondissements d'Arras et de Béthune soient déclarés zone française, c'est-à-dire assurée de toutes les libertés dont jouit le reste du territoire. » (*Très bien ! très bien !*)

Pour le surplus, je ne veux pas m'attarder dans des récriminations stériles, ni critiquer tel ou tel ministre, ni accuser les personnes. C'est plutôt le système, c'est le défaut de méthode et d'organisation, le manque d'un commandement ferme et unique à qui il faut s'en prendre.

M. Gaudin de Villaine. C'est le manque de direction et de responsabilité.

M. Boudenoot. Si je ne me trompe, voici quelles ont été les causes principales des retards, de l'inaction, du piétinement sur place, en un mot de tout ce dont nous nous plaignons. Je le dis à cette tribune pour que, les causes du mal étant connues et constatées, on puisse plus facilement y porter remède.

C'est, à mon sens, dans le haut, le défaut de coordination, d'unité de direction et surtout de commandement ferme et persévérant et c'est, dans le bas, le manque de liberté et d'initiative. Que de fois, dans le haut, j'ai fait part au Gouvernement, aux ministres, des doléances de mes concitoyens qui me disaient : « Quand nous nous adressons au ministère de l'agriculture, on nous renvoie à celui des régions libérées ; quand nous nous adressons à ce dernier, on nous renvoie au ministère de la reconstitution industrielle ; quand nous nous adressons à celui-ci, on nous renvoie au ministère des travaux publics, ou au ministère de l'intérieur, ou au ministère des finances, et, aussi, au ministère de la guerre. » (*Très bien !*)

J'ajoute que, dans les départements qui sont occupés par les troupes anglaises, on nous renvoie aux *claim-commissions* ou à la mission militaire près des armées britanniques. A l'heure actuelle, il y a six départements ministériels qui sont chargés, à des titres divers, de s'occuper des régions libérées. Tous, évidemment, n'interviennent pas dans chaque affaire, mais souvent deux ou trois d'entre eux ; il en résulte des formalités, des retards, de la paperasserie, des ignorances d'attributions et aussi des conflits d'attributions véritablement déconcertants et quelquefois interminables.

Ce que je vous ai dit au sujet de l'envoi des prisonniers de guerre, où il a fallu trois mois et demi pour se mettre d'accord, ou au sujet de l'envoi de baraquements et de camions, en apporte la preuve. Je vous supplie, monsieur le ministre, de remédier

à ce manque de direction et de coordination dans les efforts. L'unité de commandement nous a valu la victoire militaire. Puisiez-vous réaliser l'unité de commandement et de direction qui assurera le succès de l'œuvre de reconstitution des régions libérées ! (*Applaudissements.*)

M. Gaudin de Villaine. Pour cela, il faut supprimer cinq ministères sur six !

M. Boudenoot. L'unité ainsi réalisée en haut, décentralisez en bas et donnez-nous la liberté qui permettra aux initiatives individuelles de prendre tout leur essor. Accordez à nos réfugiés toute la liberté ; donnez-leur les moyens de rentrer chez eux et vous verrez les miracles qu'ils sont capables d'accomplir. Sans doute, je le reconnais, l'aide du Gouvernement et son intervention seront nécessaires encore pendant quelque temps, et pour certaines besognes, qu'en raison de la situation créée par l'état de guerre, par les restrictions et la mainmise de l'Etat sur certains produits et certaines matières premières, les intéressés eux-mêmes ne peuvent pas faire.

Mais je demande que cette intervention soit limitée et qu'elle cesse aussitôt que possible.

Un mot encore et je descendrai de la tribune. (*Parlez ! parlez !*)

M. Milliès-Lacroix. C'est très intéressant !

M. Boudenoot. J'ai rappelé, au début de ce discours, le voyage qu'ont fait les membres du Gouvernement dans nos régions du Nord, au lendemain de leur libération. Ils se souviennent combien ils ont été acclamés et fêtés. C'était la France qu'on acclamait en eux, la France, qu'on pleurait depuis si longtemps, la France perdue depuis quatre ans, enfin retrouvée. (*Très bien ! et applaudissements !*)

Eh bien, messieurs les ministres, voulez-vous maintenant revenir chez nous et y être acclamés et aimés pour vous-mêmes ?

M. le ministre des régions libérées. Nous y allons constamment, monsieur le sénateur.

M. Boudenoot. Revenez-y et dites à ces populations impatientes de retrouver une existence normale, de revoir leurs foyers reconstruits et de cultiver leurs champs, en un mot impatientes de ressusciter : « Nous vous apportons la résurrection et la vie, nous vous apportons la liberté, toutes les libertés, et les moyens d'en user ! » (*Très bien ! très bien ! et vifs applaudissements.*) — *L'orateur, de retour à sa place, reçoit les félicitations de ses collègues.*

M. le président. La parole est à M. Bersez.

M. Paul Bersez. Messieurs, en demandant, il y a quinze jours, à interpellier le Gouvernement sur l'insuffisance du ravitaillement et des moyens de transport dans les régions libérées, sur le manque de charbon, ainsi que sur les mesures à prendre au point de vue agricole, j'avais le désir de signaler aux divers ministres intéressés des faits d'actualité auxquels il est urgent de porter remède. Un mois plus tôt, en effet, j'avais adressé à certains d'entre eux des réclamations qui sont restées vaines et des lettres recommandées, envoyées par moi à M. le président du conseil et à tous les ministres ayant, par leurs attributions, à s'occuper des régions libérées, n'ont pas eu un meilleur sort.

Or, depuis le dépôt des interpellations que le Sénat discute en ce moment, j'ai eu la vive satisfaction de constater certaines améliorations dans la situation si pénible de nos malheureux compatriotes des départements qui furent envahis.

M. Milliès-Lacroix. C'est déjà un premier résultat !

M. Paul Bersez. La machine s'est mise en marche ; j'espère qu'elle ne s'arrêtera pas, et je souhaite que les pouvoirs publics donnent enfin complète satisfaction à nos populations si éprouvées.

M. Flaissières. Très bien !

M. Paul Bersez. Je vous demande attendant, monsieur le ministre des régions libérées, la permission de vous signaler quelques réclamations sur lesquelles j'appelle tout particulièrement votre attention.

Voici, tout d'abord, monsieur le ministre, une lettre qui m'a été adressée de Cambrai par la mairie le 6 janvier dernier :

« Nous nous permettons de vous signaler à nouveau que, des promesses faites par les divers ministres qui nous ont visités, aucune n'a encore été tenue ni même n'a reçu un commencement d'exécution. Nous manquons toujours de matériaux de réparations, de main-d'œuvre et d'outillage. Le carton bitumé et la toile huilée sont insuffisants et ne peuvent empêcher les bâtiments de se détériorer de plus en plus. Les dommages aux immeubles croissent journellement et la santé publique est dans un état de plus en plus alarmant par suite des habitations non clôturées et laissant passer, de partout, la pluie et le vent. Le nombre de maladies pulmonaires ne se compte plus. De nombreux décès sont enregistrés. Nous manquerions à notre devoir, si nous ne vous signalions pas cet état de choses très alarmant et si nous ne vous faisons pas remarquer quel avenir épouvantable attend nos concitoyens.

« Impuissants, nous ne pouvons que déplorer l'inertie des pouvoirs publics français qui semblent nous ignorer, et nous déclinons toute responsabilité. Si cet état de choses persistait, nous nous verrions, malgré nous, obligés d'abandonner notre poste, ne voulant pas assumer plus longtemps une charge ingrate que le Gouvernement français nous rendrait impossible et intenable.

« Nous comptons encore que votre intervention, jointe à celle de tous les autres représentants des pays envahis, que votre union et votre action commune et énergique obtiendront des pouvoirs publics ce que notre misère et nos plaintes n'ont pu obtenir. Que l'on s'occupe sérieusement de nous, que l'on ne nous promette rien que l'on ne puisse tenir, les déceptions sont trop cruelles, nous voulons vivre et nous devons vivre ! Nous l'avons mérité par nos souffrances et nous le méritons davantage par notre patience et notre résignation. Mais tout a un terme et ce terme est proche. Les commerçants, les industriels, les agriculteurs, le monde ouvrier commencent à s'impatienter. Le mécontentement se fait jour, la colère gronde. Le Gouvernement doit en être averti : il doit écouter et agir. »

A cette lettre était jointe la copie d'une autre lettre adressée le même jour à M. le préfet par M. le maire de Cambrai :

« Cambrai, le 6 janvier 1919.

« Monsieur le préfet du Nord.

« Plusieurs entrepreneurs de travaux publics qui ont circulé le long de la voie ferrée de Paris à Cambrai nous affirment qu'il est possible d'organiser des trains de marchandises entre ces deux villes.

« Deux ou trois trains par semaine ne causeraient aucune gêne à la circulation, puisque cette dernière est presque insignifiante ; par contre, les marchandises indispensables à la reprise commerciale et industrielle de notre ville nous parviendraient :

matériaux, carton bitumé, toile huilée, ravitaillement, vêtements, etc.

« Nous vous demandons de bien vouloir être notre interprète auprès de la compagnie du Nord afin de nous faire donner satisfaction dans le plus bref délai possible et, à l'avance, vous en remercions.

« Nous sommes bien obligés de vous dire, monsieur le préfet, que nous avons l'impression bien nette dans nos régions, que nous sommes absolument délaissés par les pouvoirs publics.

« Ce ne sont que récriminations et plaintes de toutes sortes et l'on pourrait presque croire que nous sommes une gêne pour la mère patrie et que de mauvais génies interviennent dans le cabinet gouvernemental pour empêcher la restauration du Nord.»

« D'ici peu, il y aura des syndicats de maires et des démissions collectives de municipalités.

« Je crois de mon devoir de vous le signaler.

« Apparemment, nos maires paysans ne disent rien ouvertement, mais leur rancœur est vive et vous feriez bien, monsieur le préfet, de signaler cet état désespéré au chef du Gouvernement.

« Veuillez agréer, monsieur le préfet, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

* Pour le maire de Cambrai :

« J. DEMOLON, adjoint. »

Faut-il vous dire, monsieur le ministre, que tous mes collègues du Nord et moi, nous faisons cause commune avec nos compatriotes qui, plus malheureux que jamais, sont condamnés à une existence misérable, dans des abris à peine couverts, où il n'y a pas de feu, et qui déclarent que leur alimentation est encore plus insuffisante que pendant l'occupation.

M. Lucien Hubert. C'est vrai !

M. Paul Bersez. A la suite de la municipalité de Cambrai, M. le préfet lui a rendu visite, et, après une longue conversation avec lui, le conseil municipal a insisté sur les points suivants :

Nécessité d'ouvrir au plus tôt un service commercial à la gare de Cambrai ;

Envoi de baraquements pour l'habitation des personnes dont les logements sont détruits, et pour les commerçants ;

Envoi immédiat de chevaux, harnais, voitures et appareils pour l'enlèvement des immondices et la vidange des fosses d'aisances ;

Envoi de prisonniers de guerre pour enlever les décombres et faire le triage des matériaux propres à la reconstruction ;

Utilisation, dans la plus large mesure possible, par des travaux d'ordre général, de la main-d'œuvre locale ;

Ravitaillement plus régulier et répartition d'objets de literie, de linge et de chaussures.

M. le préfet m'a fait part des diverses mesures qu'il avait prises. Je n'hésite pas à reconnaître les améliorations qui ont été réalisées depuis une quinzaine de jours ; de même, je me plais à rendre hommage aux efforts de M. le préfet comme au dévouement et à l'activité de M. le sous-préfet qui, aidé de M^{me} Andrieux, a obtenu des résultats appréciables, notamment au point de vue des réfugiés, et aussi, et surtout en ce qui concerne l'organisation du service médical, tant à Cambrai que dans l'arrondissement.

Malgré ces résultats, il reste beaucoup à faire, notamment pour assurer le chauffage, puisque M. le préfet du Nord m'écrit « ... que la rarefaction des envois de charbon, dont il ne cesse de réclamer l'augmentation, donne lieu à des plaintes très légitimes.

« Je viens d'avoir, dit-il, une entrevue avec le directeur général des transports, M. le général Gassouin, et le représentant de la compagnie du Nord. Il faut, à tout prix, que des envois réguliers d'au moins cinq trains de 500 tonnes chacun, par jour, me soient faits sans jamais d'interruption ; on me le promet et on m'affirme qu'un train de 49 wagons de charbon est parti, ce matin, de Bruay pour Cambrai ; mais ce n'est, évidemment, qu'une goutte d'eau, et il importe d'obtenir des arrivages continus. »

M. Hayez. La situation est la même dans l'arrondissement de Douai.

M. Bersez. Du reste, dans une récente lettre — elle est du 5 février — M. Demolon, conseiller général, adjoint au maire, ayant fait fonctions de maire pendant l'occupation, fait entendre de nouveau les doléances de sa ville et passe ainsi en revue les points examinés avec M. le préfet :

« 1^o Service commercial ouvert à la gare. — Chose faite en principe ; mais il paraît qu'il est extrêmement difficile d'avoir des wagons pour amener des marchandises. Nous sommes obligés d'étudier l'installation à Paris d'un bureau cambrésien, avec une auto de la ville pour assurer l'arrivée des marchandises ;

« 2^o Baraquements. — Quelques baraquements américains nous arrivent ; nous les faisons installer pour le service du logement de la population et des évacués sur le terrain de manœuvres de la citadelle. Mais, pour les commerçants, aucune aide ne nous est venue, malgré nos demandes répétées. C'est pourquoi le conseil municipal a ouvert un crédit de 400,000 fr. pour l'achat de baraquements destinés aux commerçants ; mais il est certain que, pour leur expédition, comme le dit M. le préfet, nous aurons des difficultés ; l'initiative ne nous manque pas. Si l'Etat faisait comme nous ! »

M. Henry Chéron. Ne venez-vous pas de dire que vous manquez de baraquements ?

M. Paul Bersez. Parfaitement.

M. Henry Chéron. L'année dernière, un crédit avait été ouvert au préfet de mon département pour installer des baraquements pour les réfugiés qui venaient vers nos régions. Un certain nombre de ces baraquements ont été installés à Caen. D'autres étaient prévus pour Lisieux ; les bois arrivèrent dans cette ville, ils furent déposés dans un herbager réquisitionné à cet effet. Des agents furent désignés pour garder ces bois.

Quand l'armistice vint, mon département pensa qu'il valait mieux que les bois dont il s'agit fussent mis à la disposition des régions du Nord. Les administrations compétentes furent prévenues. Or, depuis ce moment, il est impossible d'obtenir d'un ministre une décision pour l'envoi de ces bois vers les régions du Nord. De l'intérieur on nous renvoie à l'inspection générale des cantonnements, de l'inspection générale des cantonnements au ministère du blocus. Il en résulte que les bois sont toujours à Lisieux, sous la pluie, gardés par deux employés qu'il faut payer. C'est à cela qu'est utilisé le crédit !

Comme il m'a été matériellement impossible d'obtenir, malgré toutes mes démarches, qu'on s'occupe des bois en question et que j'entends dire qu'on manque de baraquements dans le Nord, j'ai cru l'occasion bonne pour signaler le fait au Sénat et au Gouvernement. (Rires et applaudissements.)

M. Eugène Lintilhac. Il faut un wagon par baraquement.

M. Paul Bersez. Je vous sais gré, mon cher collègue, de ces indications concer-

nant les baraquements. Je reviendra tantôt, d'ailleurs, sur cette question.

J'espère que les dons qui viennent de nous être faits par le département, que représente ici M. Chéron avec un certain nombre de nos bons collègues, auront un sort plus favorable et que les coqs, poules, volailles, tout ce que vous avez envoyé dans le Nord, arrivera à bonne destination. Tout sera parfaitement reçu. Nous vous remercions très sincèrement du concours et de l'aide que vous nous avez ainsi apportés. (Très bien ! très bien !)

Je reprends les indications qui me sont données par la mairie de Cambrai :

« 3^o Chevaux. — Venez voir notre belle cavalerie : 21 petits chevaux galeux et teigneux, la plupart malades, qui nous sont arrivés sans un licol. Après des démarches assez longues nous avons obtenu quelques harnais, mais c'est loin d'être suffisant. Comme voitures nous avons dû aller glaner le long des routes tous les débris possibles ; c'est ainsi que nous avons trouvé quelques tombereaux et quelques voitures d'Allemands. Rien que pour l'administration de la ville ce n'est pas 21 chevaux teigneux qu'il nous faudrait ; c'est 100 chevaux sains avec harnais, licols et voitures. Quant aux cultivateurs aucun cheval ne leur a été remis jusqu'à présent.

« 4^o P. G. — On ne nous annonce que 400 et non 500 prisonniers pour le 4 février : ils arriveront, nous en sommes persuadés, mais avec quelque retard ; jusqu'à présent, en tous cas, cette aide ne s'est pas manifestée.

« 5^o Main-d'œuvre locale. — Nous employons toute celle qui se présente.

« 6^o Literie. — De généreux donateurs viennent distribuer des objets qui sont accueillis avec beaucoup de satisfaction. M. et M^{me} Andrieux font tout ce qu'ils peuvent à ce sujet et nous leur en sommes très reconnaissants ; mais on donne aux plus misérables ; ceux qui sont un peu moins misérables et qui souffrent autant que les premiers malgré leur apparente surface et qui meurent tout autant qu'eux, n'ont rien comme aide ; à quand la réparation des dommages mobiliers pour tous ceux-là ?

« 7^o Rapport du docteur Potelet, inspecteur de l'assistance. — Je ne veux pas insister sur ce rapport ; mais le docteur Dan-court et le docteur Capon nous ont fourni, il y a peu de jours, chacun un rapport très alarmant, qui a été envoyé au préfet. Le second conclut en disant qu'en ce moment la mortalité relative est double de celle d'avant la guerre ; si M. le docteur inspecteur de l'assistance en est satisfait, nous sommes, nous, justement alarmés et nous ne voyons guère d'amélioration possible avec le mauvais temps, le mauvais état des maisons, et les immondices qui vont s'accumulant dans la ville en raison du manque de chevaux et de voitures pour les enlever.

« 8^o Ravitaillement. — Comme je l'ai dit à M. le préfet, c'est un peu meilleur ; je n'incrimine pas, nous n'incriminons pas les autorités départementales qui se trouvent près de nous et à Lille ; elles font, nous nous plaignons à le répéter, leur devoir ; nous manquerions au nôtre de ne pas le déclarer ; mais cette bonne volonté ne suffit pas. C'est d'en haut, du Gouvernement, que l'impulsion est nécessaire.

« Ainsi, un exemple :

« Eclairage électrique. — M. Loucheur, lors de sa visite, il y a deux mois, nous a promis une machine mi-fixe pour établir à Cambrai un éclairage de fortune ; trois semaines après, le génie a déclaré qu'il faisait le nécessaire. Or, le directeur de l'usine électrique de Cambrai a, ces jours-ci, pendant plusieurs jours, accompagné d'un officier administrateur de la compagnie géné-

rale du gaz, attaché actuellement au ministère de la reconstitution industrielle, fait dans le ministère toutes les recherches à ce sujet ; résultat négatif, on ne sait rien dans le ministère au sujet de notre demande. »

M. le ministre de la reconstitution industrielle. Il s'est trompé de porte : il y en a plusieurs dans un ministère ; il faut savoir choisir.

M. Henry Chéron. S'il y en a trop !

M. le ministre de la reconstitution industrielle. Il faut trouver la bonne.

M. Paul Bersez. Tout à l'heure, monsieur le ministre, notre collègue M. Boudenoot disait que nous étions renvoyés continuellement de ministère en ministère. Si maintenant nous sommes renvoyés de porte en porte, je me demande vraiment à qui il faudra nous adresser.

Quoi qu'il en soit, la municipalité de Cambrai s'adressera à vous directement, puisque c'est vous qui lui avez fait des promesses.

M. le ministre de la reconstitution industrielle. C'est ce que je demande. Malheureusement, je ne pourrai pas lui donner satisfaction pour des raisons que je vous exposerai. La quadrature du cercle est impossible à trouver.

M. Paul Bersez. Je reprends ma lecture :

« C'est à désespérer. Nous allons conséquemment traiter directement, de notre propre initiative, avec une société privée, pour donner de l'éclairage public et privé à Cambrai. L'Etat sera bien obligé de supporter les frais plus élevés de cette installation. A qui sera la faute ?

« Ceci n'est qu'un exemple : nous en avons d'autres à fournir. »

Et la lettre se termine ainsi :

« En ce qui concerne le charbon, il en a été délivré pour tout le mois de janvier 100 kilogr. par ménage en trois distributions ; cette quantité n'est même pas suffisante pour la cuisson des aliments et j'estime que c'est au plus la cinquième partie de ce qui est nécessaire pour ne pas mourir de froid en considération de la saison rigoureuse qui sévit en ce moment, de l'état de nos habitations dont les baies ne sont rebouchées que par des moyens de fortune et aussi de l'absence de gaz pour la cuisine.

« Pour vous montrer enfin combien nous étions fondés à récriminer au sujet du ravitaillement, je tiens à vous donner le relevé des quantités de denrées que chaque habitant a reçues pendant la période du 15 décembre au 31 janvier ; vous pourrez juger par le tableau ci-joint s'il est possible de vivre avec un tel ravitaillement :

Relevé des denrées reçues par chaque habitant de Cambrai du 15 décembre 1918 au 31 janvier 1919.

NATURE DES DENRÉES	QUANTITÉ totale reçue pour 47 jours.	SOIT par jour.
Vlande.....	1 ^h 950	41 grammes.
Vlande conservée....	1 boîte.	—
Lard.....	0 ^h 750	15 —
Saindoux.....	0 500	10 —
Sucre.....	0 550	11 —
Café.....	0 450	9 —
Haricots.....	1 000	21 —
Riz.....	0 350	7 —
Sel.....	0 750	15 —
Julienne.....	0 250	5 —
Pommes de terre....	3 000	63 —
Cacao.....	0 100	2 —
Chocolat.....	0 050	1 —

NATURE DES DENRÉES	QUANTITÉ totale reçue pour 47 jours.	SOIT par jour.
Pétrole.....	2 ou 3 litres suivant famille.	—
Saumon.....	1 boîte par famille.	—
Lait.....	(1) 3 boîtes.	(1) 5 gr.
Phosphatine.....	0 ^h 250	0 ^h 500
Pain.....		

(1) Pour vieillards et enfants.

« J'ajoute qu'une semaine, 100 grammes de viande seulement ont été distribués à chaque habitant

« A une autre période, sur dix jours, le pain a manqué deux jours successifs ; on a donné 1 kilogr. 500 de farine pour ces deux jours à chaque habitant.

« Je me hâte de dire, au surplus, que, maintenant, le pain est régulièrement distribué. »

Est-ce tout ?

Voici une autre lettre — prise par hasard — et venue d'Estrun, commune de l'arrondissement de Cambrai. Mêmes plaintes au sujet de l'alimentation.

Je lis, en outre :

« Le charbon fait totalement défaut, aussi pouvez-vous apprécier en quelle situation on se trouve en des habitations aux portes disjointes, aux fenêtres revêtues de toile huilée n'ayant pour tout combustible que du bois vert.

« Si on pense ainsi reconstituer le Nord, on se trompe ; les énergies n'ont aucun stimulant, le travail est lent et n'avance guère. Pour conclure, c'est la misère qui nous attend et nous découragera. »

La situation est d'ailleurs la même partout. C'est un même cri de la part de toutes nos villes martyres : le Cateau, Solesmes, Caudry, Marcoing, Carnières, Iwuy.

Voici, d'autre part, Saint-Quentin qui réclame :

« 1° L'évacuation sinon de la totalité, tout au moins du plus grand nombre possible d'immeubles par les troupes et la mise à la disposition des nombreux ouvriers qui n'attendent que l'autorisation de rentrer ;

« 2° L'organisation définitive d'un service de reconstitution mis en relation avec la municipalité pour assurer le nettoyage et le déblaiement de la ville, qui s'imposent de toute urgence au point de vue hygiène, et l'exécution de travaux de préservation nécessaires pour recevoir dans la ville le plus possible des habitants aptes au travail et qui sont évacués à nouveau des régions du Nord et de la Belgique ;

« 3° La recherche et l'enlèvement par l'autorité militaire des projectiles non éclatés, très nombreux dans la ville, et pour lesquels il n'a rien été fait, ou à peu près, malgré plusieurs réclamations ;

« 4° L'acheminement à Saint-Quentin des matériaux nécessaires pour l'exécution des mesures indispensables de préservation, et ce, en quantité suffisante et complète, puis, comme corollaire, la reprise des transports commerciaux par voie ferrée. »

C'est la chambre de commerce de Douai qui, sous la présidence de mon collègue et ami Paul Hayez, demande « l'emploi de prisonniers allemands, le carton bitumé, les baraquements, l'enlèvement des explosifs, le transport du mobilier » et vote ce dernier vœu, dont je vous donne la teneur :

« Considérant que les Allemands, ont volé, pillé, dévasté tous les mobiliers de l'arrondissement de Douai, qu'il est impossible

d'accepter de laisser plus longtemps la population privée de literie et d'objets de ménage nécessaires à la vie la plus modeste.

« Emet le vœu que la compagnie du Nord soit autorisée à transporter immédiatement tous ces articles dans les régions qui ont été pillées par les Boches et que l'on ne refuse plus le transport des matelas à de malheureuses familles qui n'ont rien pour se coucher. »

M. Hayez. Ajoutez qu'aucune amélioration n'a été apportée.

M. Paul Bersez. C'est la même chose dans toute la région du Nord. A Valenciennes, la Chambre de commerce réclame également la réparation urgente des bâtiments industriels à titre de mesure conservatoire et pour éviter l'aggravation des dommages, la réparation des outillages ; elle demande aussi des camions automobiles, la recherche, par les soins du service de récupération, des machines que les Allemands ont volées aux sinistrés, le rappel du personnel formant les cadres de l'industrie et de ses ouvriers spécialistes, le déblaiement dangereux des usines.

La Chambre de commerce de Cambrai réclame également et prend, à l'unanimité de ses membres, la délibération suivante :

« La chambre de commerce de Cambrai, pénétrée de sa volonté de continuer l'aide qu'elle doit aux populations de son ressort ;

« Effrayée de la détresse par trop prolongée de ces populations ;

« Constatant que les organismes officiels, chargés de secourir et de relever les pays qui pendant cinquante-deux mois ont souffert sous le joug d'un esclavage tyrannique et destructeur, ne sont pas encore, malgré leur nombre et peut-être à cause de leur nombre, arrivés à un premier résultat indispensable ;

« Considérant qu'à des situations exceptionnelles doivent s'appliquer des moyens tout aussi exceptionnels ;

« Considérant au point de vue du ravitaillement, que sans se borner à tenter de résoudre les réelles difficultés de transport, il était possible, par des expédients que la situation imposait, d'épargner de nouvelles souffrances à une population déjà affaiblie au physique et au moral par une longue captivité ;

« Considérant que cet état de choses peut avoir des répercussions graves sur des malheureux qui, ayant souffert vaillamment pour la patrie, sont menacés d'un découragement qui serait extrêmement préjudiciable au pays,

« Décide de porter respectueusement ses doléances devant M. le président du conseil et les ministres chargés plus spécialement de la reconstitution des pays dévastés. »

Tout à l'heure, messieurs, notre collègue M. Chéron signalait des baraquements qui se trouvent encore à Lisieux. J'ai eu d'autre part l'honneur de communiquer à M. le ministre des régions libérées cette note que j'ai reçue du camp de prisonniers de Châtres, dans l'Aube :

« A Châtres (Aube), il existe entre la vaste station-magasin qui ravitaille les coopératives d'armée et les ateliers de la chéferie du génie, une quantité de baraques démontées Adrian, etc., loties en plein air et subissant les intempéries ; plus loin, sur un kilomètre de longueur, un cube de bois incalculable, prêt à être travaillé par les Boches des ateliers du génie, qui sont un modèle d'installation et d'organisation.

« Ces matériaux, qui n'ont pas l'air, pour le moment, de recevoir de destination, seraient de la plus grande utilité pour abriter notre malheureuse population du Nord qui a eu froid et faim pendant quatre années.

« Le transport des matériaux serait d'autant plus facile que la station-magasin de Châtres est dirigée par un commissaire militaire régulateur qui, pour le trafic, a à sa disposition plus de vingt voies ferrées reliées à la ligne de Paris-Belfort et que la route nationale de Paris-Belfort est à proximité, parallèle à cette voie, pour le transport au besoin par autos-camions.

« D'autre part, plus de 2,000 prisonniers allemands sont baraqués sur la commune de Châtres dont plus de 1,000 ouvriers en bois, en fer et spécialistes divers, qui sont tout indiqués pour confectionner dans la vaste usine de la chéfferie du génie les portes, fenêtres, lits, tables, bancs, armoires, sommiers métalliques, matelas en crins ou en paille de bois, outils divers, etc., pour nos malheureux de la région du Nord encore sans abri et sans pain. Pendant que les Boches fabriqueraient le mobilier à Châtres, d'autres prisonniers monteraient les baraques sans emploi sur le territoire du Nord reconquis. »

M. le ministre des régions libérées a bien voulu me dire qu'il a demandé au ministère de la guerre de l'autoriser à profiter des approvisionnements de cette station et que, le 5 février, le chef de secteur de Cambrai — travaux de première urgence des régions libérées — y sera installé et qu'il lui sera possible de recevoir à partir de cette date tous les baraquements et bois ouvrés, destinés à donner satisfaction aux demandes de la ville.

M. le ministre ajoute qu'en ce qui concerne les prisonniers allemands leur concentration dans les régions libérées pour la remise en état de culture des terres et l'exécution des réparations urgentes dans les immeubles fait l'objet d'un programme d'ensemble, dès à présent en cours d'active réalisation.

Je vous en remercie, monsieur le ministre, mais si l'envoi des baraques et des accessoires pour la construction est une belle chose, y aura-t-il à la réception une compagnie de prisonniers de guerre spécialistes pour exécuter le montage ? D'autre part, il y a au camp de Châtres mille prisonniers de guerre spécialistes en bois ou en fer qui pourraient confectionner sur place les meubles les plus nécessaires pour garnir les maisons de nos malheureux compatriotes. Je prie M. le ministre de la reconstitution industrielle de vouloir bien les réclamer.

M. Gaudin de Villaine. Aux portes de Paris, il y a un camp de 1,500 sous-officiers allemands, des spécialistes, qui ne demandent qu'à travailler et auxquels on refuse de faire droit à leur demande : on les garde à l'engrais.

M. Paul Bersez. Qu'on nous les envoie, ils auront de la besogne.

M. Lucien Cornet. Les réfugiés ouvriers de métier, menuisiers ou maçons, ne sont pas autorisés à rentrer dans les régions libérées. J'en connais qui ont déjà demandé l'autorisation il y a deux mois et auxquels on ne l'a pas encore accordée.

M. Paul Bersez. Je voudrais maintenant, messieurs, vous entretenir de la question des chemins de fer. Je suis un peu gêné par suite de l'absence de M. le ministre des travaux publics et je reconnais que, dans ses déclarations de mardi dernier, il nous a fait prévoir certaines améliorations sur lesquelles maintenant nous comptons.

Il nous a dit, notamment, qu'il avait des wagons, qu'il en avait en grande quantité. Nous savons bien qu'il les a. Il y en a près de 500 destinés au ravitaillement qui sont en souffrance dans toutes les gares qui desservent Lille. On n'arrive ni à décharger, ni à enlever les marchandises. Il y a encom-

brement des gares, immobilisation des trains : c'est le gâchis.

Dans les conditions actuelles, on peut à peine décharger une douzaine de wagons par jour et on manque de locaux pour y abriter la marchandise.

Il faudrait un camionnage intensif pour la transporter et ce camionnage fait défaut.

Il y a des wagons, puisqu'on vient d'envoyer de Dunkerque des hydravions réformés pour les transporter par voie ferrée à 1,000 kilomètres de là, jusqu'à Saint-Raphaël pour y être brûlés.

Et il n'y a pas de wagons pour nos marchandises !

M. Milliès-Lacroix. Vous mettez le doigt sur la plaie. C'est la mauvaise utilisation du matériel de transport qui est cause de tout le mal, puisqu'on se sert des wagons pour envoyer de la zone des armées et des ports militaires, du matériel à réparer, qui est d'ailleurs souvent irréparable et inutilisable, ou pour envoyer, dans l'intérieur, du matériel d'emballage d'établissement à établissement.

J'appelle sur ce point l'attention du ministre de la reconstitution industrielle.

Il y a quelques jours, j'ai eu l'honneur d'adresser à M. le ministre de la guerre une requête pour mettre fin à certains abus. Je crois bien que l'on est entré dans cette voie ; mais il reste encore bien à faire. Beaucoup de matériel roulant est employé à transporter des choses absolument inutiles, soit pour les armées, soit pour l'intérieur.

M. Paul Bersez. Je remercie M. Milliès-Lacroix de son interruption. Voici un autre exemple de mauvaise utilisation, ou plutôt de défaut d'utilisation du matériel des chemins de fer :

« A Tours, un train complet de quarante wagons « vides et plombés » partait dans la nuit, le lundi 27 janvier, à destination de Calais, pour être livré au gouvernement belge.

« Cette livraison n'est pas une livraison exceptionnelle. Ces livraisons sont « journalières. » Ces rames vides sont expédiées de toutes les gares françaises. Quelques-unes l'ont été de Vintimille. Dernièrement, l'une d'elles, constituée par soixante wagons, est allée de Bordeaux à Liège, sans charger un gramme de farine.

« Les ordres sont formels. Les wagons doivent partir « vides et plombés ».

« On ne se trouve pas ici en présence de fautes obscures d'agents subalternes. Je demande quel est le haut fonctionnaire responsable, quel est le coupable qui — au moment où le Nord français meurt d'inanition — ose expédier sur ces régions des trains vides, alors qu'il suffirait de faire connaître aux chambres de commerce intéressées que tel jour, de tel endroit de France, partiront tant de wagons pour telle destination, pour que le tonnage disponible fût littéralement mis aux enchères ? »

Mon collègue M. Debierre me signalait tout à l'heure que des trains sanitaires demeurent inoccupés. Et, pendant ce temps, nos malheureux compatriotes nous reviennent encore de Belgique — j'ai ici une note qui fournit des précisions — dans des wagons à bestiaux sans bancs, sans paille, sans ravitaillement, sans boissons chaudes. Certains sont partis des environs d'Aix-la-Chapelle le 24 janvier, pour arriver à Cambrai le 31 janvier ; je puis citer, comme exemple, la famille Prouvaire ; plusieurs de nos compatriotes sont morts en cours de route. Il y a une question d'humanité à ne pas traiter ainsi une population qui est restée pendant des années sous le joug allemand. Il ne faut pas lui refuser les moyens nécessaires pour être rapatriés dans de bonnes conditions. (Très bien ! très bien !)

M. le ministre des travaux publics nous a dit que, dans trois ou quatre mois, il espérait que toutes les voies de fer seraient remises en état et « que tout irait bien ». Je souhaite de tout mon cœur qu'il ne dépasse pas ce délai ; il y a déjà quatre mois que nous attendons la réalisation de promesses, et nous sommes toujours au même point.

M. le ministre nous a dit que, pour mettre plus d'unité dans l'exploitation des chemins de fer, il vient d'être décidé que les lignes du Nord exploitées par les Anglais le seraient désormais par la compagnie du Nord, à partir du 15 février. Du côté de l'Est, les compagnies prendront progressivement possession des lignes exploitées par les Américains.

M. le ministre des travaux publics nous a déclaré aussi qu'il prend également l'engagement de donner la priorité à tous les transports destinés aux régions libérées en ce qui concerne le ravitaillement, les engrais et le charbon.

Je prends acte de cet engagement ; je compte donc qu'à l'avenir nos compatriotes n'auront plus à attendre ni à courir le risque de se passer pendant plusieurs jours de pain. J'espère enfin, comme l'a demandé mon excellent ami M. Gustave Dron, à la séance de mardi dernier, que toutes les initiatives et toutes les responsabilités seront bientôt rendues aux compagnies des chemins de fer.

M. Hayez. Il serait nécessaire aussi d'établir dans les gares une surveillance très grande, car il n'est pas de wagon qui n'ait été visité et pillé en partie.

M. Paul Bersez. J'arrive maintenant à la question de réfection des routes.

M. le ministre des travaux publics nous a dit qu'en ce qui concerne l'unité de direction désirable dans les travaux de réfection des voies de terre détruites ou détériorées, M. Jules Cels, sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics et transports, s'est entendu avec le ministre de l'intérieur pour que le département des travaux publics assure, de plein accord avec les autorités locales et le service vicinal et avec leur collaboration, la réalisation totale du programme de remise en état de ces voies, qu'elle qu'en soit la nature.

Je souhaite que, la réfection terminée, le réseau des routes, chemins et voies vicinales soit remis le plus tôt possible aux départements, communes et collectivités qui en reprendront l'administration.

Puissions-nous arriver bientôt à ce résultat !

Pour les camions automobiles, nous savons qu'à la suite du voyage de M. Vilgrain dans les régions libérées et après une conférence tenue entre M. le président du conseil, M. Lebrun, M. Boret, M. Vilgrain, M. Maucière et M. le maréchal Pétain, il a été décidé de confier la direction à M. le maréchal Pétain, qui a accepté, a pris comme collaborateur l'homme qui, à Verdun organisa les transports automobiles, M. le colonel Girard.

On nous a promis 2,500 camions pour les régions libérées — 800, nous a-t-on dit, pour le Nord. Le chiffre peut paraître très beau, mais si sur ce nombre nous étions sûrs d'en avoir 200, qui fonctionnent régulièrement, nous serions bien tentés de dire merci à M. le maréchal Pétain et à M. le ministre, mais malheureusement il n'en est pas encore ainsi.

Si vous voulez me permettre d'apporter quelques précisions sur ce point, et de vous montrer combien mes craintes sont fondées je vais vous donner connaissance de deux documents qui m'ont été remis par mon ami M. Gustave Dron, mardi dernier, documents que notre collègue tient du comité

exécutif de ravitaillement des régions libérées dont il fait partie :

Voici le premier de ces documents : il se réfère à Lille :

« Malgré nos multiples réclamations, la question des camions automobiles n'est pas toujours mise au point, et la marche de tous nos services continue à être entravée par le fonctionnement défectueux de ce mode de transport. Depuis la libération, ce service a été successivement aux mains de quatre organismes différents. A peine l'un d'eux était-il au courant qu'il était remplacé par un nouveau. Il est actuellement dirigé par deux officiers qui ne sont ici que depuis peu de temps et qui, cependant, vont être démobilisés dans quelques jours. 565 camions sont affectés au ravitaillement dans notre arrondissement de Lille ; là-dessus, 118 seulement sont disponibles. Cette situation défectueuse s'explique parce qu'il n'y a pas de pièces de rechange, ni d'atelier de réparation, parce qu'à chaque instant, on manque d'huile ou d'essence, parce que les conducteurs font défaut ou qu'ils sont inexpérimentés.

« Les officiers du service automobile sont obligés de suivre une filière compliquée et lente pour demander le matériel qui leur est nécessaire.

« Il est d'autre part indispensable qu'il soit constitué, dans tous les centres, des stocks d'huiles, d'essences et de graisses.

« En ce qui concerne les conducteurs, la situation ne pourrait être améliorée que si on se décidait à les choisir parmi les hommes des jeunes classes et à leur donner l'instruction technique indispensable. »

Le second document à trait au Quesnoy et à la région du Quesnoy.

« Sections TP 19, TP 30, TP 81, 80 camions de ces sections ont été envoyés de Denain au Quesnoy, un certain nombre sont restés en panne sur les routes. Le 31 janvier, le nombre des camions disponibles était de 8 ; le 1^{er} février, il était de 16 ; le 2 février, il était de 28, et le 3 février, de 21. Ces camions sont en très-mauvais état. Il n'y a pas de pièces de rechange, les mécaniciens empruntent les pièces dont ils ont besoin aux camions avariés.

« Après un certain temps de ce régime, il n'y aura plus de camions disponibles.

« Au lieu de cette section, il aurait fallu envoyer le groupement 10 (capitaine Masséna), lequel pouvait mettre en marche, chaque jour, environ 60 camions. »

Je laisse de côté les autres renseignements que je possède et qui sont d'ailleurs analogues à ceux que je vous fournis. J'en viens maintenant, messieurs, à la question du charbon. On meurt de froid un peu partout, dans toutes les régions occupées, et cependant il y a du charbon : on n'en manque ni à Bruay ni à Marles, mais il faudrait trouver le moyen de nous l'amener. A Lille, dont le ravitaillement exigerait au moins une vingtaine de trains, rien que pour une distribution de 150 kilogr. par carte — il y en a 75,000 — il faudrait amener 112,500 tonnes à raison de 500 tonnes par train.

S'il y a du charbon à Bruay et à Marles, vous savez cependant tous qu'on est resté des jours et des semaines sans en recevoir ; tous nous avons encore le souvenir des nombreux télégrammes échangés entre le maire de Lille et M. Loucheur d'abord, puis M. le président du conseil.

C'est M. Loucheur qui télégraphie à M. Delesalle, à Lille, qu'il a du charbon sur wagons à Bruay, mais que ce charbon ne peut en partir et qu'il insiste auprès du ministre des travaux publics pour avoir les wagons nécessaires.

Ce sont les mêmes demandes faites à

maintes reprises, toujours par télégrammes, par notre collègue M. Gustave Dron, maire de Tourcoing, et par le premier adjoint, M. Leduc. C'est M. Lebas, maire de Roubaix, qui réclame, lui aussi, du charbon. Ce sont également les maires des villes de Wattrelos, Croix, Wasquehal, Hem, Lys, Leers, Lamoy et Toufflers qui signalent que leurs populations manquent totalement de charbon. Et quand M. Charles Delesalle, maire de Lille, a eu la bonne inspiration de s'adresser à M. le président du conseil, ordre était donné le lendemain d'envoyer du charbon à Lille.

(M. le ministre de la reconstitution industrielle fait un signe de dénégation.)

Vous me faites, monsieur le ministre, un signe de dénégation, je le regrette et pour Lille et pour le Nord, car si le fait eût été exact, j'allais donner à tous les maires de notre département le conseil de s'adresser dorénavant et directement à M. le président du conseil afin d'avoir, eux aussi, satisfaction.

M. le ministre de la reconstitution industrielle. Il ne s'en est même pas occupé en la circonstance.

M. Paul Bersez. Je suis bien fâché ! Mais alors à qui, monsieur le ministre, faut-il s'adresser pour avoir du charbon ?

M. le ministre. A nous.

M. Paul Bersez. Et si l'on n'obtient pas satisfaction ?

M. le ministre. Il n'est pas possible de vous donner satisfaction et c'est mon devoir de vous le dire. Vous ne pourrez recevoir que des quantités insignifiantes ; vouloir résoudre tous les problèmes qui se posent pour cette malheureuse reconstitution, c'est, je vous l'assure, vouloir résoudre la quadrature du cercle ; j'ai le courage de le déclarer tout à l'heure.

M. Paul Bersez. Il faut cependant que nous vous fassions connaître toutes les plaintes qui nous parviennent de tous les côtés. Il faut que vous sachiez que, partout, on est justement anxieux de voir l'abandon dans lequel sont laissées nos populations...

M. le ministre. Ce n'est pas un abandon.

M. Paul Bersez. C'en est un, il n'y a pas d'autre mot ; car, quelles que soient les réclamations, les plaintes, les prières, les supplications, le résultat est toujours négatif.

M. le ministre de la reconstitution industrielle. Voulez-vous me permettre un mot ?

M. Paul Bersez. Très volontiers.

M. le ministre. Le résultat ne peut pas être différent. Si vous vous êtes rendu bien compte de la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui le réseau du Nord, vous pouvez voir qu'il y a une impossibilité absolue à faire circuler un train de plus.

Je vais même plus loin. J'ai personnellement les plus grandes inquiétudes : je me demande si le nombre de trains actuel pourra être maintenu longtemps. Voilà la situation. Il faut bien que l'on comprenne que, du fait du nombre de ponts qui ont été détruits et rétablis en général sur une seule des deux voies, il est résulté une augmentation dans des proportions extraordinaires du nombre de tronçons à voie unique.

Hier, après-midi, en l'absence de M. Clavelle, j'ai eu une entrevue avec M. Javary, directeur de la compagnie du Nord, j'ai examiné avec lui la situation des transports de charbon vers la région du Nord, comme je le fais sans arrêt depuis plus de deux mois, ainsi que vers les autres centres de la France, d'ailleurs. Qu'avons-nous constaté ?

C'est que, en ce moment, les trains circulent sur des voies sans signaux, sans bloc-system, avec des voies uniques partout. En ce moment, un grand nombre de trains qui servent à vous alimenter sont obligés de passer par le seul centre de Béthune, et il suffit d'un accrocc quelconque pour tout arrêter. Des accrocs, il y en a tous les jours, et ceux d'entre vous qui sont passés dans cette gare savent dans quel état le feu de l'ennemi l'a mise !

Tout à l'heure, monsieur Bersez, vous avez dit un mot tout à fait juste, lorsque vous avez indiqué qu'il ne faut pas faire de promesses qu'on ne puisse tenir. Je ne vous ferai aucune promesse de ce genre et j'ai le courage de vous dire la vérité. Cette vérité, c'est que, dans l'état actuel du réseau du Nord, il y a impossibilité absolue, je vous l'assure, — et notre devoir est de le dire à ces malheureuses populations — de faire plus.

Vous parliez du charbon. Savez-vous bien qu'en ce moment nous sommes ralentis dans notre extraction à Bruay, parce que nous ne pouvons pas évacuer le charbon ? Nous avons une diminution de 5,000 tonnes par jour dans la production, par suite de l'impossibilité absolue où nous sommes de faire partir le nombre de trains suffisant. Hier encore, toute la journée, je le répète, j'ai examiné, avec le service des travaux publics s'il était possible d'augmenter le nombre actuel de vingt-six trains. Nous faisons quarante-cinq trains l'année dernière, nous en faisons vingt-six cette année. Est-ce man que de matériel ? Est-ce manque de personnel ? Je crois que c'est surtout l'impossibilité de circuler. Voilà la vérité.

Comme je viens de vous le dire, il y a partout des voies uniques ; il n'y a, pour ainsi dire, nulle part de signaux. Mon devoir est de dire au Sénat que je ne sais même pas si ce nombre de vingt-six trains pourra être maintenu. La restriction dont vous souffrez, toute la France en souffre aujourd'hui, et Paris comme les autres villes, puisque nos arrivages sont de 50 p. 100 inférieurs à ce qu'ils étaient l'année dernière.

J'ai donné à Bruay l'ordre formel que la priorité, que tout le monde reconnaît, aux régions libérées, soit absolument respectée, et que, par conséquent, les six trains nécessaires — car il faut six trains pour la région du Nord — soient toujours formés.

Mais, il y a quelques jours, quinze trains ne sont pas partis de Bruay, alors qu'ils étaient chargés. Je suis persuadé que ce n'est pas avant un grand nombre de jours qu'une amélioration considérable pourra se produire, et je mentirais en disant le contraire.

Je ne suis pas pessimiste par nature ; mais je dois regarder les choses en face, je ne puis assurer la venue du charbon dans la Somme qui, le mois dernier, n'avait reçu que la moitié de son contingent, et dans le Pas-de-Calais, qui n'en avait reçu que 60 p. 100.

Nous devons passer de vingt-six trains à trente-cinq mais je ne puis même pas vous donner l'assurance aujourd'hui que les vingt-six trains pourront être maintenus. (Mouvements divers.)

M. Paul Bersez. Je regrette profondément, monsieur le ministre, que la situation soit aussi angoissante que vous la dépeignez, mais n'oubliez pas que c'est vous, vous-même, qui avez télégraphié, à la fin du mois dernier, à M. Charles Delesalle, maire de Lille, que vous aviez sur wagons, à Bruay, du charbon à destination de Lille.

Vous nous dites que les moyens de transport font défaut ; mais, mardi dernier, M. le ministre des travaux publics nous a déclaré qu'il a des wagons, et que, sur les lignes ferrées du Nord, sur 1,966 kilomètres

qui étaient à refaire, 75 p. 100 de ces lignes étaient dès maintenant rétablies. Dans ces conditions, puisque vous avez des wagons et puisque 25 p. 100 seulement des lignes restent à refaire, n'est-il donc pas possible d'envoyer du charbon dans des régions où l'on souffre particulièrement ?

Vous objecterez que la situation est la même à Paris : peut-être, monsieur le ministre ! Je prétends, en tout cas, que les souffrances sont singulièrement moindres dans la capitale, parce que, chez nous, il faut vivre sans abri, dans des maisons dépourvues de fenêtres, ouvertes à tous les vents. Quand on a à peine de quoi manger, quand on a souffert quatre ans et demi sous le joug allemand, quand, quatre mois après la délivrance, on est encore en proie aux mêmes difficultés, on comprend aisément les sentiments d'amertume et d'irritation de nos compatriotes.

Je prends note, monsieur le ministre, de vos déclarations, mais laissez-moi regretter qu'elles ne soient pas plus optimistes.

M. Debierre. Il s'agit d'accorder M. le ministre de la reconstitution industrielle avec M. le ministre des travaux publics et des transports, qui nous a tenu, mardi, un autre langage. Je me propose d'y revenir plus tard.

M. Paul Bersez. Je viens de rappeler ce qu'avait dit M. le ministre des travaux publics. Il a indiqué que 75 p. 100 des voies du chemin de fer du Nord étaient rétablies ; il a déclaré qu'il avait tous les wagons, mais qu'il manquait de chauffeurs et de mécaniciens. Qu'on les lui donne donc, et, même avec des voies uniques, je prétends que vous pourriez fournir à tous nos compatriotes le charbon dont ils ont besoin, puisque le charbon ne fait pas défaut dans nos mines.

M. Lucien Hubert. Et il nous a dit : « On a fait bien d'autres tours de force pendant la guerre ! » Qu'on continue !

M. Paul Bersez. J'ai encore le devoir, mes chers collègues, de vous entretenir de la situation agricole ; je le ferai aussi brièvement que possible.

Dans l'immense arrondissement de Cambrai, 60,000 hectares où l'outillage a été ou enlevé ou brisé, l'office de reconstitution agricole, qui assume la récupération du matériel agricole, n'avait préparé que 3 brabants au 10 janvier ; maintenant, il doit y en avoir 6. Aucun n'a, d'ailleurs, pu être distribué. Trois brabants neufs s'ajoutent à cette fourniture de l'Etat, et il y en a des centaines, des milliers même, qui auraient pu être réparés, comme cela s'est fait ailleurs. On ne peut même pas avoir de roues pour les brabants à peu près bons, qui gisent partout et, dans un mois, les semences de blé seront virtuellement terminées.

N'y a-t-il pas une triste ironie à demander aux cultivateurs de semer alors qu'on n'a rien fait pour redonner un outillage même vétuste ?

L'office de reconstitution agricole est du ministère des régions libérées. D'ailleurs, non seulement la réparation est nulle, mais le ramassage ne vaut guère mieux, puisque tout ce qui était récupérable est encore disséminé un peu partout.

Pour le matériel récupéré, aucun appareil n'a encore été livré par les ateliers de la reconstitution agricole, à Cambrai. Les cultivateurs disent ouvertement qu'on se moque d'eux, et la situation s'aggrave.

D'ailleurs, on ne livre même pas de roues de brabants, alors que les cultivateurs en ont demandé et que M. Loucheur en a formellement promis dans ses réunions du Nord, en particulier au Calcais.

Et dans un mois, les semences de blé doivent être terminées !

En ce qui concerne le matériel neuf, nous restons, à Cambrai, au 9 février, avec trois brabants neufs reçus ! C'est dérisoire ! Pourquoi n'en amène-t-on pas ? Il n'y en a pas, dira-t-on ? C'est inexact, des constructeurs — je pourrais en citer — ont des centaines de charrues neuves qu'on retient chez eux. Pourquoi ?

Si nous prenons maintenant la question des tracteurs de labour pour le Cambrésis, 6 batteries de 10 tracteurs devaient venir au 15 décembre. D'après les renseignements qui m'ont été fournis, il y en avait seulement neuf au travail — à peine une batterie — il y a quinze jours. Les autres étaient quelque part, dans le centre ou le Midi, chargées, et attendent, dit-on, les locomotives.

De 9, le nombre des tracteurs automobiles est passé à 40. C'est le même chiffre pour l'arrondissement d'Avesnes.

Le canton de Marcoing, le plus éprouvé, n'a reçu encore aucun tracteur. Pourquoi ? Pourquoi, d'ailleurs, d'une façon plus générale, l'arrondissement de Cambrai, le plus vaste et le plus privé d'animaux, ne reçoit-il pas plus rapidement des appareils ?

Il avait été promis 5 batteries à 20 et 1 à 25 ou 30, pour le canton de Marcoing.

Il faut aussi réparer ces tracteurs, et je réclame instamment l'installation d'ateliers de réparation de tracteurs à Cambrai.

Quant aux appareils de labourage à vapeur, un certain nombre d'appareils allemands sont destinés, dit-on, à l'arrondissement de Cambrai.

Mais quand ils arriveront, ils risqueront fort de chômer faute de charbon.

Le service de la motoculture a demandé à ses agents à Escaudœuvres de lui indiquer si la région a du charbon en quantité suffisante pour le labourage. Or, le charbon est denrée très rare dans tout le Cambrésis.

Va-t-on perdre un temps précieux pour la culture à attendre le charbon industriel nécessaire ou le réclamer à temps, c'est-à-dire de suite, pour un premier stock nécessaire à trente appareils de labour à vapeur ?

Que compte-t-on faire pour assurer à Cambrai l'approvisionnement des tracteurs automobiles, privés d'huile et essence ?

Il faut un dépôt, car il n'y a rien.

Prenons maintenant la question des semences. Si les lenteurs actuelles continuent, nous n'aurons de quoi semer le dixième du terrain du Cambrésis. D'ailleurs, si ces semences arrivaient plus vite, la reconstitution agricole n'a pu encore obtenir, des organismes de coordination, les moyens de transport pour enlever ces semences des gares où elles arrivent.

C'est ainsi qu'à Candry, des blés de semence sont restés en gare pendant deux mois !

Du 1^{er} janvier au 10 février, il est arrivé, en tout, pour l'arrondissement de Cambrai, soit, pour 60,000 hectares de terres labourables, les semences suivantes :

Blé, 545 quintaux, soit pour 270 hectares.

Avoine, 30 quintaux, soit pour 20 hectares.

Il n'est pas nécessaire de pousser la démonstration plus avant.

A ce train, le Cambrésis restera un immense champ de mauvaises herbes, de misère et de ruines.

Qu'attend-on pour amener les semences nécessaires ? des wagons ? C'est un argument qui ne tient plus, puisque le ministre des transports a déclaré qu'il en avait.

J'ai reçu également, en ce qui concerne les semences, une réclamation qui m'est adressée par M. le président de la société tiers-mandatitaire du Nord à Lille. M. le capitaine Macarez a envoyé, le 13 janvier dernier, les bordereaux de demandes de trans-

port de matériel et de semences, à M. le capitaine Filzer, chef de cabinet au ministère des régions libérées, à M. Poulain, au service des transports au ministère des régions libérées, à M. l'ingénieur en chef Margot, au ministère des travaux publics. Aucune satisfaction n'a été obtenue, aucune réponse n'est venue depuis le 13 janvier.

Je tiens, monsieur le ministre, à vous signaler le fait.

Faut-il parler des harnais ? Rien n'arrive pour nos chevaux, les commandes de la reconstitution agricole ayant été faites trop tard. La première commande importante, 10,000 harnais environ, a été faite dans la deuxième quinzaine de décembre.

Quant aux chevaux, ils commencent à arriver, mais aucune précaution n'a été réellement prise pour sauvegarder ce capital si précieux pourtant.

Ainsi, sur 36 chevaux partis de Bruxelles pour Cambrai, par temps de glace et de neige, 3 sont morts en route, 10 sont en danger et les 23 autres sont encore hors de service.

J'ai ici un rapport officiel que je crois inutile de vous lire.

A Douai, la situation est la même.

Les chevaux, que le Gouvernement met à la disposition de l'agriculture, ont été présentés par les soins de M. le sous-préfet aux cultivateurs réunis ; le défilé de ces chevaux a eu lieu à la caserne Coproux, et rarement il fut donné, paraît-il, de voir un tel spectacle. Les chevaux efflanqués, amaigris, malades, se traînaient péniblement. Tous les cultivateurs, à l'unanimité, ont refusé ces chevaux.

M. Hayez. Sur 150 chevaux, il y en avait 25 détestables. Les vétérinaires qui assistaient au défilé ont déclaré que ces chevaux étaient à peine bons pour la boucherie.

M. Paul Bersez. Les poulinières de l'armée, du dépôt de Pierrelaye, doivent, dit-on, en principe, revenir dans leurs régions d'origine : le Nord n'en aura donc pas, puisque ces poulinières ont été emmenées en Allemagne. Il en est de même des étalons.

Ne va-t-on pas opérer la reprise d'écuries de choix en Allemagne ? Les éleveurs du Nord le désirent et l'intérêt du pays l'ordonne.

Pour les vaches, le « Tiers mandatitaire », coopérative du Nord envahi, devrait disposer de fonds suffisants. Or, le roulement accordé par l'Etat est infime : 20,000 bêtes moyennes coûteront 30 millions au moins ; il faut donc un roulement d'au moins 8 à 10 millions : on en a pas le cinquième.

Ce n'est pas la première fois que de telles réclamations sont faites. J'ai, en effet, sous les yeux une lettre adressée à M. le président du conseil par nos collègues de la Chambre des députés, MM. Daniel Vincent et Léon Pasqual, qui appellent son attention sur ce fait que tous les troupeaux de bétail : vaches, chevaux, moutons, porcs et volailles, ont fait l'objet de réquisitions et de vols méthodiquement organisés. « Il ne reste plus dans notre région, disent-ils, aucune tête de bétail, ni animaux de basse-cour.

« Nos soldats qui reviennent de l'Allemagne occupée signalent avec amertume l'abondance et la richesse du troupeau allemand. Il paraît donc nécessaire qu'une restitution immédiate, au bénéfice de nos régions, soit formulée par le Gouvernement français au gouvernement allemand. »

De Sainghin-en-Mélantois, arrondissement de Lille, on m'écrit pour adresser les mêmes plaintes.

En ce qui concerne le ramassage des obus et des grenades, opérations si nécessaires, dont mon collègue Boudenot vous entretenait tout à l'heure, pour permettre

à la population de travailler en sécurité, il est indispensable que leur enlèvement en soit effectué tout de suite; jusqu'alors l'armée anglaise n'a rien fait. C'est à tel point qu'à Séravillers, un seul cultivateur ose se risquer à labourer et à demander un cheval.

On attend des équipes sérieuses à brève échéance, sinon c'est une année de récolte perdue et la misère en perspective.

Au service des améliorations agricoles, à Lille, le ministre des régions libérées demande : « Voulez-vous des prisonniers ? »

« Oui », répond Lille.

« Avez-vous des baraquements ? » réplique Paris.

« Non », dit Lille. Et la situation reste la même, faute de coordination et par manque de décision.

Où sont donc les prisonniers tant promis pour le travail de ramassage d'obus ?

Les habitants de nos communes du Nord, cultivateurs pour la plupart, ne peuvent remettre leurs champs en culture : les réseaux de fil barbelé couvrent encore le sol, aucun trou d'obus n'est bouché, on ne sait si la main-d'œuvre militaire sera employée. M. le ministre des régions libérées a bien voulu, à ce sujet, m'écrire — à la suite de communications que je lui ai faites de nombreuses réclamations — qu'il insistait auprès de M. le ministre de la guerre, car le service du ramassage des obus incombe à l'autorité militaire. « Une nouvelle organisation vient, ajoute M. le ministre, d'être mise sur pied par le G. Q. G. ». C'est possible ; mais, en attendant, rien n'est fait.

Je ne veux vous dire que quelques mots des baraquements provisoires pour les communes agricoles. Les sinistrés s'énervent, veulent savoir. Ne peut-on indiquer, aux services de reconstitution agricole, ce qu'on veut faire ou ce qu'on peut faire ? L'Etat a des bois, il vend des bois en grumes, il vend des bois sciés : on peut en faire des baraquements. Ne pourrait-on pas aussi tirer parti des briques récupérables qui donneraient des baraquements à des prix plus bas que ceux en bois ? On irait plus vite et ce serait plus durable.

Dans mon arrondissement, les travailleurs de nombreuses communes, notamment à Gouyaucourt, Gonnellieu, Banteux, etc., rentreraient tout de suite, si on mettait à leur disposition des baraques Adrian pour commencer le nivellement et la reconstitution par des abris provisoires.

Beaucoup de demandes, hélas ! et aucune satisfaction !

Tels sont les faits, monsieur le ministre, tels sont les points que je désirais vous signaler.

Je ne vous parle pas des diverses questions traitées avec compétence et autorité par mes collègues MM. Boudenoot et Debierre, concernant l'outillage des usines, les mines la suppression de la zone des armées, la réfection des canaux, des postes et télégraphes. Je suis d'accord avec eux.

Mais qu'il s'agisse du ravitaillement, de l'état sanitaire, des baraquements, des transports par chemins de fer ou par camions automobiles, du charbon, de la réfection des routes, de la reconstitution industrielle, de l'agriculture, etc., toutes ces questions se tiennent.

Tous ces services sont dispersés au lieu d'être réunis en un organisme unique.

Nous souffrons du défaut d'organisation et de direction.

Il faut que cesse tout de suite un état de choses lamentable, que nous déplorons depuis quatre grands mois, c'est-à-dire depuis un temps moitié plus long que tout le temps qu'à duré la guerre de 1870.

Oui, il faut que cela cesse.

Pendant cinquante à cinquante-deux mois, nos compatriotes ont tout supporté du joug allemand ; horreurs, sévices ou

crimes ; sans aucune faiblesse, sans aucune défaillance, ils ont fait preuve du courage le plus admirable, d'un sang-froid remarquable, d'une énergie constante, d'une confiance indéfectible. (*Très bien !*)

La délivrance venue, ce fut pour eux une joie délirante. Et puis, au lieu de l'étreinte espérée, quand ils ont constaté les difficultés qui leur étaient opposées, l'abandon dans lequel ils ont été laissés, quand ils ont vu les marchandages dont est encore l'objet la loi sur la réparation des dommages de guerre, la joie a fait place à la tristesse, pour se muer ensuite en un sentiment d'irritation qui pourrait bientôt se transformer en révolte. (*Mouvements divers.*)

M. Eugène Lintilhac. C'est votre douleur qui parle.

M. Paul Bersez. Il n'y a pas à dire : nos compatriotes des départements qui furent envahis donnent l'impression d'être, au milieu de la fête générale, des parents pauvres que l'on relègue au bout de la table.

M. Debierre. Le mécontentement est général.

M. Paul Bersez. Or, ils méritent d'être à la place d'honneur...

Voix nombreuses. Vous avez raison !

M. Paul Bersez. ...non pas seulement à cause de leur vaillance et de leur confiance durant l'occupation, mais encore et surtout par les souffrances que, moralement et physiquement, ils continuent d'endurer. (*Très bien ! très bien !*)

M. Millès-Lacroix. Nous sommes d'accord avec vous.

M. Paul Bersez. Notre terre, celle de nos plus chers départements, les départements dévastés, reste française !

Faites qu'elle renaisse le plus vite possible à la vie économique. (*Très bien ! très bien !*)

Et, pour atteindre ce but, c'est à M. le président du conseil que je m'adresse surtout : par l'unité du commandement qu'il a su réaliser, il a assuré la victoire de la France et des nations alliées ; qu'il rende aujourd'hui la vie à nos départements libérés en faisant, pour tout ce qui les touche, l'unité de direction et d'action. (*Très bien ! très bien ! et applaudissements.* — *L'orateur, en regagnant sa place, est félicité par ses collègues.*)

M. le président. La parole est à M. Flaissières.

M. Flaissières. Messieurs, l'un de nos collègues a eu la bonne grâce de vous rassurer, puisque, au moment où je montais à cette tribune, il vous annonçait que je ne serais point long. (*Sourires.*)

Il est vrai, messieurs, je ne serai point long.

Je suis conseiller municipal de Marseille, et la ville de Marseille s'est fait l'honneur d'adopter la ville d'Arras.

M. Boudenoot. Nous vous en remercions de tout cœur. (*Très bien ! très bien !*)

M. Flaissières. Vous ne serez donc pas surpris que je vienne ici...

M. Hervey. Comme tuteur.

M. Flaissières. ...m'associer aux réclamations si justifiées qui ont été adressées à M. le ministre à propos de la ville d'Arras.

Vous ne vous étonnez pas davantage que je m'associe vivement à notre collègue M. Boudenoot et que je fasse fond sur la sollicitude du Sénat pour résoudre au mieux des populations qui ont été ici dénommées la situation véritablement déplorable dans laquelle elles se trouvent.

Mais ce n'est pas là le seul motif de ma

présence à cette tribune. Je souhaite également donner à M. le ministre une indication. Monsieur le ministre, vous m'excuserez, je ne vous mets point en cause, mais tous nos collègues mettent en cause, et judicieusement, les bureaux dans leur généralité, et les vôtres dans leur particularité, pour les questions qui nous occupent ce soir. Tout à l'heure, M. Boudenoot se plaignait que, dans je ne sais quel point des environs d'Arras, se trouvaient quantité de fils de fer barbelés, dont la présence empêchait toute culture utile. Il se plaignait de ce que l'on n'eût point encore envoyé un nombre suffisant de prisonniers de guerre pour mettre un terme à cette situation. Monsieur le ministre, je vais vous enseigner où vous pouvez trouver des prisonniers de guerre, dans le cas où vos bureaux auraient négligé de vous en informer.

Ici se pose une question d'une importance particulière. Nous sommes tous préoccupés, dans quelque point de la France que ce soit, régions envahies ou régions qui ne l'ont point été, du chômage qui sévit dès maintenant et qui va sévissant davantage au fur et à mesure que le nombre des poilus démobilisés va augmenter en France.

M. Hervey. Mais le travail reprendra. Ne soyez pas trop alarmiste !

M. Flaissières. Oui, mais nous avons bien le droit, si vous ne voulez pas que nous nous alarmions pour l'avenir, de nous plaindre de ce qui se passe à l'heure actuelle.

M. Hervey. C'est très exact.

M. Flaissières. Je précise. Il y a, dans le département des Bouches-du-Rhône, à Marseille, un office départemental du travail admirablement institué. Il regorge d'ouvriers qui viennent demander du travail et auxquels on ne peut pas indiquer telle ou telle usine, telle ou telle fabrique, tel ou tel chantier, dans lesquels ils pourraient en trouver ; ces hommes, démobilisés d'hier, sont dans la détresse, dans l'anxiété, dans la désespérance, comme vous pouvez aisément vous le figurer.

M. Henry Chéron. C'est une situation générale.

M. Flaissières. Vous avez pendant ce temps, dans le département des Bouches-du-Rhône, et notamment dans la commune de Marseille, certaines industries où ces places, réclamées à si bon droit par les chômeurs, sont occupées par des prisonniers de guerre. Monsieur le ministre, voilà l'occasion de prendre ces prisonniers de guerre à Marseille et de les envoyer à Arras.

M. Eugène Lintilhac. A l'agriculture.

M. Flaissières. Vous avez là, monsieur le ministre, le moyen de donner aux démobilisés dont je vous parlais une parcelle du travail qu'ils réclament.

M. Millès-Lacroix. Voulez-vous me permettre de vous interrompre une seconde ?

M. Flaissières. Volontiers.

M. Millès-Lacroix. Ce que vous nous indiquez en ce qui touche les prisonniers de guerre encore employés à Marseille dans l'industrie, est de nature à nous étonner beaucoup. Dans nos régions, nous n'avons pu obtenir qu'à grand'peine l'envoi de prisonniers de guerre pour les travaux agricoles. On nous les a réclamés, on nous en a privés. Comment se fait-il, par conséquent, qu'ayant enlevé les prisonniers de guerre employés pour l'agriculture, on en ait encore conservé à Marseille pour l'industrie,

alors que, comme vous le dites, les démobilisés de l'industrie sont rentrés dans leurs foyers ?

M. Hervey. C'est très juste !

M. Millès-Lacroix. Si ce que vous dites est la vérité — et, venant de votre bouche, je ne saurais en douter, — cela dénote une incohérence infiniment regrettable dans le service.

M. Eugène Lintilhac. J'ajoute qu'il y a environ deux ans que la commission pour la répartition des prisonniers de guerre dont j'ai l'honneur de faire partie, n'a pas été convoquée. (*Très bien ! très bien !*)

M. Flaissières. Le fait que je viens d'indiquer, remonte tout au plus à quatre jours : je serais enchanté si M. le ministre pouvait m'indiquer que, dans ce court délai, la situation que je viens de décrire a pris fin. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Hubert.

Quelques sénateurs. A demain !

M. Lucien Hubert. Je vous demande, messieurs, malgré l'heure avancée, la permission de parler ce soir : je serai très bref pour vous en remercier. (*Sourires.*)

On s'est beaucoup étendu aujourd'hui et avant-hier sur l'unité de direction qui avait manqué à tous les efforts faits en vue de la reconstitution industrielle de nos pays. On a bien fait, car voici des années que nous réclamons cette unité, bien en vain. On nous a donné, tout au contraire, des organismes très bien intentionnés, je dois le reconnaître, qui font chacun tout l'effort possible, mais qui sont des organismes parallèles et, comme à leur tête se trouvent quelques polytechniciens, ceux-ci n'ont pas voulu faire mentir leurs connaissances en géométrie : leurs parallèles ne se rencontrent jamais, ou, si elles doivent se rencontrer, ce sera à l'infini.

M. le ministre des régions libérées, En géométrie, il y a des droites concourantes, il n'y a pas que des parallèles !

M. Lucien Hubert. Mon cher ministre, je ne suis pas monté à la tribune pour engager avec vous une discussion sur la géométrie ; je serais battu d'avance.

M. le ministre de la reconstitution industrielle. C'est un major.

M. Lucien Hubert. Je m'en aperçois. Le malheur, c'est précisément que les efforts du haut sont parallèles et que les moyens qu'on attend d'en haut n'arrivent pas en bas ; toute la question est là.

Je sais très bien qu'il y a des difficultés énormes. Qui de nous les nierait, nous moins que d'autres, nous les envahis qui les vivons ; mais, tout de même, il y a une chose dont une assemblée politique et un Gouvernement à forme politique doivent tenir compte : c'est l'état d'esprit même de nos malheureuses populations. (*Très bien !*)

Qui oserait dire qu'elles n'ont pas parfois même le droit à un peu d'injustice ? Qui oserait dire qu'elles n'ont pas attendu leur libération par la victoire de la France avec une ferveur qui a fait l'admiration de l'ennemi lui-même, et qui oserait prétendre qu'après avoir obtenu cette libération elles n'avaient pas droit aux plus vastes, aux plus belles espérances ? Et qui oserait, messieurs, leur en vouloir ? (*Applaudissements.*)

Jusqu'à l'armistice, elles ont vécu dans l'espoir ; aujourd'hui, elles entrent dans le domaine des réalités.

Dans une rapide interruption, je vous ai montré, à la dernière séance, la situation du département que j'ai l'honneur de représen-

ter et qui a eu le malheur d'être intégralement envahi pendant plus de quatre ans.

La ration de la dernière quinzaine de janvier comportait 20 grammes seulement de viande de conserve par jour et le reste à l'avenant ! Et les chiffres que j'ai cités sont extraits du rapport du comité de ravitaillement pour la seconde quinzaine de janvier.

Mais la nourriture n'est pas tout. Vous ne trouveriez pas dans les Ardennes — je ne parle pas de quelques villes privilégiées, mais de nos villages — vous ne trouveriez pas, dis-je, dans nos villages, dix paires de draps ni dix matelats en bon état. Depuis l'armistice, on couche sans draps, sur un sommier, quand on a pu le conserver.

Les maisons vont se délabrant de jour en jour et la dette de l'Etat va de ce fait s'accroître formidablement. Une maison moyenne perd tous les mois 1,000 fr. de sa valeur, peut-être davantage. Ce sont les dommages de guerre qui vont payer l'incurie.

M. Boudenoot. C'est ce que je disais tout à l'heure.

M. Lucien Hubert. Les champs restent encombrés de projectiles qui empêchent leur remise en valeur.

M. Claveille voulait bien me répondre avant-hier qu'il avait fait, pendant la guerre, des tours de force et qu'il se sentait disposé à les tenter de nouveau. Je l'en ai remercié, car si, comme le disait M. Loucheur, les transports devaient rester dans l'état où ils sont actuellement, peut-être mes compatriotes — s'ils avaient le cœur à rire et à plaisanter — pourraient-ils répéter ce mot qui a fait fortune jadis : « On organise beaucoup mieux les transports d'allégresse que les autres. » (*Sourires.*)

Je vous ai indiqué, messieurs, la situation du pays que j'ai l'honneur de représenter parmi vous. J'ajoute que, pour les braves gens de chez nous, dont je me fais un devoir d'être l'écho parmi vous, l'idée dominante est que cette situation ne peut pas durer davantage, que la bonne volonté qu'on leur témoigne ne suffit pas parce qu'elle ne nourrit pas et ne reconstruit pas.

Cette bonne volonté, elle engendre surtout des circulaires ! J'ai eu la curiosité de feuilleter le petit recueil où je les collectionne avec soin, et j'ai vu que, depuis 1917, rien que pour la reconstitution des pays envahis, il y en a déjà plus de deux cents pages !

En ce qui concerne les simples avances ou acomptes, il y en a soixante pages !

Dans ces circulaires, on voit défiler à peu près tous les ministres ; il n'y manque même pas le ministre d'Etat qui fit une apparition de fugitive mémoire. Chacune précise l'autre, la complète, la concrétise, la rend plus incompréhensible pour les âmes simples.

Il y a quelque temps, M. le ministre des régions libérées eut l'excellente idée d'écrire un petit opuscule : *Le guide du cultivateur sinistré*. Ses six pages en disent plus que toutes les circulaires réunies. Cette fois, enfin, on a compris ; le cultivateur peut lire et retirer un enseignement. C'est d'ailleurs tout ce qu'il en peut retirer pour l'instant, car ce qu'on lui promet est à terme, comme d'ailleurs tout ce que l'on promet chez nous aux industriels ou aux commerçants. On lui promet l'allocation, mais il ne trouve jamais le percepteur ; on lui promet des avances, mais il ne trouve jamais la commission.

M. le ministre des régions libérées. Je vous indiquerais le nombre de millions qui seront nécessaires pour cela !

M. Lucien Hubert. On lui promet des baraquements, la réparation de sa maison,

mais il n'y a pas de moyens de transport ; on lui promet de nettoyer ses champs, mais les escouades n'arrivent jamais.

Je n'exagère pas, je vous prie de le croire. J'ai sous les yeux un certain nombre de rapports authentiques qui nous ont été distribués hier, en vue de la session du conseil général des Ardennes qui s'ouvrira lundi prochain. Ils sont navrants. Je ne vous en citerai que quelques lignes.

Au sujet du ravitaillement le premier constate mélancoliquement :

« ... à l'heure actuelle, nous ne pouvons encore assurer les services de simple ravitaillement en nourriture. »

Du rapport du trésorier-payeur général : « La besogne qui incombera pour la fin de la guerre aux comptables sera si ardue et si délicate qu'il ne semble pas possible d'espérer arriver avant une grande année à un refectionnement normal de tous les services. »

Du rapport du service agricole : « Les 700 brabants et les 600 herces neufs déposés à l'intérieur seront acheminés vers les Ardennes et distribués... dès que les communications le permettront. »

Du rapport du service de reconstitution : « Toutes ces constructions — il s'agit des baraquements — seront transportées dans le département des Ardennes aussitôt que les moyens de communication seront devenus commodes... Actuellement, en effet, nous disposons seulement, à titre permanent, de deux camions. Il nous aurait été tout à fait impossible de faire des transports si nous n'avions pu utiliser une section mise à notre service pour la réfection des voies navigables. »

Que voulez-vous que dise, au milieu de tout cela, le malheureux sinistré ? Il se désespère, comme l'a dit M. Bersez. Je ne dis pas qu'il aille jusqu'à l'idée de révolte ; non, il a trop souffert pour la France pour douter d'elle, mais il se dit qu'elle pourrait bien faire pour lui un effort supplémentaire.

Et quand on nous dit qu'il en va de même dans les autres régions de la France, nous demandons, messieurs, un tour de priorité, de surpriorité même, si j'ose dire, en notre faveur. Nous estimons l'avoir bien gagné. (*Vifs applaudissements.*)

On nous engage à faire reprendre la vie économique. Cela part d'un excellent sentiment, il y va de l'intérêt même de la France autant que de celui de nos pauvres régions. Mais pour refaire la vie économique il faut des habitants. Or, à l'heure actuelle, des habitants des Ardennes, déportés par les Allemands en Belgique, y sont encore après des mois : ils se trouvent à quelques kilomètres de chez eux, mais il n'y a pas de camions pour les ramener !

Il y a là un effort qu'on aurait dû faire depuis longtemps ! Quant aux autres, ceux qui veulent rentrer, on les soumet à l'autorisation préalable, et d'ailleurs pourrait-on les nourrir ? Je dois ajouter que, parfois, lorsqu'ils rentrent dans leur pays ruiné, sans maison, sans abri, sans moyens de refaire leur demeure, nos réfugiés retournent d'où ils viennent et, dans certains départements, trouvent en revenant un arrêté du préfet disant : « Tous ceux qui ne rentreront pas dans leur village libéré verront leur allocation supprimée. »

Que voulez-vous que fassent ces martyrs, ballottés entre la maison détruite et le besoin de manger ?

En ce qui concerne ceux qui obtiennent l'autorisation de rentrer, malgré toutes les belles circulaires je ne crois pas en connaître un qui ait pu ramener son maigre mobilier au complet chez lui.

Tout ceci ne serait rien, c'est une question de jours peut-être. Mais, monsieur le ministre, avez-vous réfléchi qu'au premier coup de soleil, qu'aux premiers beaux jours,

des centaines de mille réfugiés vont vouloir rentrer chez eux? Avez-vous prévu cette sorte de démobilitation des réfugiés? Avez-vous des gares régulatrices, avez-vous pris des précautions pour qu'ils puissent rentrer sans cohue, avec ordre et surtout avec leur mobilier? Avez-vous prévu que pour faire rentrer chez eux ces centaines de mille réfugiés avec des bagages et toute une suite, il faut prendre longtemps à l'avance des précautions? C'est cela que je voudrais savoir; j'espère que vous voudrez bien nous l'indiquer.

Messieurs, je ne veux pas abuser de la tribune; j'ai tenu seulement à répéter, après nos éloquentes collègues, que nos compatriotes souffrent physiquement et moralement. Ceux qui n'ont pas connu les heures, les années tragiques de l'invasion, ont connu et subi toutes les rancœurs de l'émigration. Il ne faut pas que ceux qui étaient restés là-bas, au temps, heureusement passé, où l'on disait « là-bas », gardent des âmes d'envahis. Mais il ne faut pas non plus que ceux qui vont rentrer demain chez nous y reviennent avec des âmes d'émigrés. C'est là que serait le danger, un danger politique et social! (*Très bien! très bien!*)

A l'heure qu'il est, les habitants de chez nous sont au courant de ce qui se passe à Paris, bien que les journaux ne leur arrivent que bien difficilement. De temps en temps, la poste consent pourtant à leur en apporter un; ils assistent de loin à toutes ces brillantes fêtes de la métropole, et aussi à toutes ces grandes discussions académiques où, pensent-ils, on est peut-être plus pressé de refaire le monde que de reconstituer le petit coin de terre de France qui a tant besoin d'aide. (*Très bien! très bien! et vifs applaudissements.*)

Je me tourne donc vers mon ami M. Lebrun, un envahi lui aussi, et je lui dis: Monsieur le ministre, vous avez à jouer, dans l'histoire de notre pays, un rôle admirable. Pour cela — et je sais que vous n'en manquerez pas — montrez de la fermeté, exigez! S'il n'y a pas d'unité dans les services, prenez-en la tête et commandez! (*Très bien! très bien!*) Et si vous rencontrez des difficultés, vous pourriez penser à un moyen que j'ai vu appliquer jadis par un homme qui n'est pas loin de moi. Lorsqu'il avait trop de mal à faire triompher une cause juste, ou lorsqu'on voulait lui imposer une chose qu'il ne pouvait admettre, il posait son portefeuille sur la table et prenait son chapeau. Et toujours on le retenait. Et l'on vous retiendrait de même, monsieur le ministre, parce que, comme celui auquel je fais allusion, vous n'avez pas demandé à être ministre. Et c'est parce qu'on vous a, avec raison, appelé à ce poste d'honneur qu'on tient plus encore à vous! Mon cher ministre, faites bénéficier de cette situation, les malheureux départements envahis. Soyez ferme, parlez haut, car, comme vous me l'avez répété très souvent, il y a pour vous dans cette affaire une formidable responsabilité: vous ne bâtissez pas seulement des maisons, des fermes, des usines, vous refaites la France! (*Vifs et nombreux applaudissements. — L'orateur, en regagnant sa place, reçoit les félicitations de ses collègues.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la reconstitution industrielle.

M. le ministre de la reconstitution industrielle. Le Sénat voudra bien m'excuser de prendre la parole si tardivement, mais je serai très bref. D'ailleurs, en ce qui concerne la reconstitution industrielle des malheureuses régions du Nord et de l'Est, je comprends aussi bien que personne les souffrances de ces malheureux pays.

Enfant moi-même du Nord, où j'ai laissé, pendant toute la guerre, une sœur chérie et plusieurs parents, je sais combien ils ont tous souffert. Mais je n'en dois pas moins déclarer avec loyauté que nous sommes en présence d'une tâche formidable comme jamais, je crois, dans l'histoire du monde, il ne s'en est présenté devant quiconque. (*Très bien! très bien!*)

Un seul chiffre me suffira pour éclairer le Sénat: on a indiqué que la dépense totale à réaliser se monterait à environ 75 milliards. Elle se répartira sur deux ou trois années. Cela représentera, par conséquent, deux milliards à dépenser par mois. Ne vous étonnez donc pas que cinq ou six ministres doivent coopérer à cette tâche! Je m'étonnerais plutôt du petit nombre!

Messieurs, je crois que la charpente que nous avons faite n'est pas encore assez importante; on ne s'est pas suffisamment rendu compte de l'énormité de la tâche.

J'ai passé vingt-cinq années de ma vie à considérer de grands problèmes; je regarde celui-ci comme presque au-dessus de certaines forces humaines. Si nous envisageons la question des mines, par exemple, que voyons-nous? Les cent ou puits de mines sont totalement démolis; c'est une production de 75,000 tonnes par jour qui se trouve supprimée.

Voulez-vous connaître mes prévisions? J'espère qu'avec beaucoup de chance et de travail, à la fin de l'année 1919, peut-être arriverons-nous à extraire 3,008 tonnes par jour, soit le vingt-cinquième.

M. Chéron. Il ne faut pas oublier de dire cela à la conférence de la paix! (*Très bien!*)

M. le ministre de la reconstitution industrielle. Quant à la dureté de réparation de ces mines, j'envisage qu'il faudra, au minimum, cinq années pour arriver à retrouver les deux tiers du tonnage et que ce n'est qu'après environ dix années d'effort continu que nous pourrions arriver à atteindre à nouveau la production antérieure.

La réparation des mines seule coûtera, à mon avis, plus de deux milliards.

Au point de vue industriel, j'ai vu, dans mon enfance, ces magnifiques villes de Roubaix, Tourcoing et Lille, vrai berceau de l'industrie textile en France. Dans quel état sont-elles? Assez peu démolies en apparence, extrêmement démolies en réalité, parce que dans les usines il n'y a pas que les briques, les toits et les machines, il y a aussi la direction, l'ingénieur, le mécanicien, le contremaître, il y a, en un mot, ce que les générations ont permis de former.

Ces hommes du Nord si ardents, si vaillants, je les retrouve après quatre années d'une terrible occupation, considérant leurs usines, passez-moi l'expression, sans trop savoir par quel bout les prendre et si j'étais à leur place je serais embarrassé comme eux. Il leur faut, en effet, avant même de recommencer le travail, reconstituer leur personnel dirigeant, remplacer l'ingénieur qui a disparu, qui quelquefois est mort, retrouver le contremaître fidèle qui remplacera celui qu'on a perdu.

Il n'y a plus rien, plus de matières premières, les machines elles-mêmes sont à moitié démolies. On dit qu'il suffirait d'y mettre des coussinets: mais faut-il encore que quelqu'un de compétent puisse faire les relevés nécessaires, donner les indications techniques utiles et ces industriels n'ont même plus à leur disposition les mécaniciens qui pourraient les leur fournir.

Voilà la situation dans laquelle on se trouve et c'est peut-être ce point de vue moral qui a le plus échappé à ceux qui ont étudié cette question; je vous assure que l'on ne saurait trop dire l'importance de la tâche à accomplir, non seulement au point de vue du matériel mais des énergies

nouvelles qu'il va falloir mettre en action pour arriver à remettre en activité tous ces magnifiques centres industriels.

Ajoutez à cela que ces fabricants ne savent pas encore suivant quel système on leur remboursera leurs dépenses. Ils demandent de l'argent. Le système prévu par la loi va-t-il leur en donner? Oui, mais avec un certain délai évidemment. Quelque attention que vous apportiez à la rédaction de la loi sur les dommages de guerre, vous imaginez-vous qu'on pourra ainsi distribuer deux milliards par mois sans faire un grand nombre de formalités? Je n'aime pas les papiers, mais lorsqu'à un moment donné il faudra vérifier deux milliards d'attributions par mois, des formalités seront nécessaires. Or l'industriel est et sera pressé. Avez-vous l'espérance qu'en quelques jours, tous pourront recevoir effectivement leur argent?

Pour faire quelque chose de rapide, il faudrait que quelqu'un se tînt tout prêt, avec un carnet de chèques. L'industriel vient en effet nous dire: « J'avais un carnet de chèques, j'allais à la banque et je retirais l'argent nécessaire. »

Pour cette période transitoire et pour attendre l'accomplissement des formalités indispensables — que, j'en suis certain, vous réduirez au strict minimum — ils devraient s'appuyer sur les banques locales, pendant que l'Etat, toujours lourd à se mettre en marche, organisera les vérifications nécessaires.

De notre côté, il a été créé, en accord avec le Parlement, un office de reconstitution industrielle, organisme d'Etat. Mais, à côté, on a réalisé un comptoir d'achats industriels, critiqué aujourd'hui par les industriels.

Or, cette société anonyme, gérée par les industriels eux-mêmes, a fait comme l'Etat. Elle a été obligée de faire elle aussi des papiers. En effet, lorsqu'il faut passer 250 millions de commandes par mois — et c'est le chiffre auquel on est arrivé aujourd'hui — il faut bien faire des papiers!

Voulez-vous un autre exemple?

L'honorable M. Debierre disait que je n'avais rien fait en ce qui concerne la récupération du matériel enlevé par l'ennemi: j'ai le regret de ne pouvoir accepter ce reproche. Cette récupération ne figurait pas dans l'armistice. Lors du récent renouvellement de celui-ci, j'ai pris l'initiative, avec M. Lebrun, d'y faire insérer une clause précise. Il va sans dire que les pays alliés, l'Angleterre et l'Amérique, comprenant notre point de vue, nous ont appuyés immédiatement; je dois ajouter que le gouvernement allemand, contrairement à son habitude, a commencé à s'exécuter et à nous fournir les documents nécessaires.

J'avais invité alors les industriels qui connaissent l'endroit où leurs machines avaient été expédiées, à nous le faire savoir. Il a fallu faire de ce chef 100,000 dossiers, dont chacun correspond à une machine enlevée. Nous atteindrons certainement le chiffre de 200,000.

Nous avons organisé, sur la rive gauche du Rhin et même à Berlin, un service pour reconnaître, dans toutes les usines, l'emplacement de ces machines. Il serait, en effet, inutile de faire démonter ce matériel, de le réexpédier en encombrant nos chemins de fer si, par hasard, les machines sont en mauvais état. Il fallait commencer par recueillir des renseignements des industriels eux-mêmes, puis les confronter avec les renseignements fournis par les Allemands.

Savez-vous combien il faudra de wagons pour transporter tout ce matériel? Un petit calcul m'a démontré que 40,000 wagons environ seront nécessaires. Dans ces conditions, vous dire que toutes ces machines vont arriver demain est impossible. Leur

réexpédition totale demandera près d'un an ; voilà ce qu'il faut avoir le courage de dire. Et si, pour faire plaisir à un industriel, on avait été prendre une machine au hasard dans une usine d'Allemagne ou d'Alsace-Lorraine, on aurait créé le désordre. Il faut organiser. Les quinze jours pris pour cela font gagner ensuite beaucoup de temps. Tout le service de récupération fonctionne aujourd'hui.

Je reviens sur le rôle du comptoir central d'achats que M. Debierre a signalé en passant : il s'agit là d'un organisme constitué pour permettre aux industriels du Nord et de l'Est de faire leurs achats de machines sans attendre le vote de la loi sur la réparation des dommages de guerre. Dès maintenant, chacun peut acheter ses machines comme il l'entend et où il l'entend. Cependant, nous avons cru bien faire en encourageant la création de certains groupements corporatifs, de façon à éviter, par exemple, pour les brasseurs, que tous ne se précipitent, en même temps, chez les mêmes constructeurs, ce qui aurait pour résultat, sans leur donner leurs machines plus rapidement, de faire hausser les prix.

Là encore se posent à chaque instant des problèmes difficiles. Les sucriers, par exemple, ne savent pas ce qu'ils vont faire, et à leur place je serais aussi embarrassé. Dans quel état sont les champs où, il y a cinq ans, poussaient les betteraves ? Quelle va être le régime nouveau du sucre ? Comment voulez-vous qu'ils n'hésitent pas ?

Même problème pour notre industrie des cotons qui dépend du fret d'abord, et du coût du charbon ensuite, et certains grands industriels du coton de la région de Lille se demandent s'ils vont rouvrir leurs usines.

Ainsi tous les problèmes qui se posent devant nous sont d'une complexité extraordinaire, et vraiment, ce serait commettre une faute que de dire qu'on peut les résoudre très rapidement.

Il faut amener dans ces régions les machines qui sont commandées. A cet effet, il faut des transports. Or, je sais ce qu'a dit M. Claveille, et je me suis souvent entretenu de cette question avec lui. Ancien ingénieur des chemins de fer du Nord, je connais bien cette région. Hier encore, M. Javary, le distingué directeur de cette compagnie, me disait que la situation de la circulation était très grave. Il n'est pas possible de faire passer sur la ligne de Paris à Lille ou même de Paris à Douai plus de trains qu'aujourd'hui. A chaque instant, il y a des étranglements de barrages. On se trouve donc devant des problèmes très difficiles à résoudre. Chaque jour apportera son amélioration. On rouvre des usines mais vous promettez que dans un an, dix-huit mois le Nord retrouvera sa vie normale serait un non-sens.

M. Boudenoot. Ce n'est pas ce que nous demandons.

M. le ministre. J'en suis certain. Tout de même certains industriels le demandent : ils ont tous le désir de voir leur usine marcher la première. C'est bien humain, on ne peut pas leur en vouloir, mais je dois leur dire simplement que c'est impossible et que, par conséquent, il faut un certain ordre et une certaine méthode.

Voilà les simples observations que je voulais faire. Je suis tout prêt à apporter tous les remèdes qu'on voudra m'indiquer. Lorsque j'ai été chargé de cette lourde mission, j'ai décidé de décentraliser le service, j'ai créé un certain nombre de secteurs et donné aux chefs de secteurs, suivant ma coutume, la plus grande autonomie possible, des pouvoirs extrêmement étendus. Je n'ai eu que

des remerciements des industriels qui les ont vus à l'œuvre.

J'ai même repris une habitude que j'avais déjà à l'armement, celle de réunir tous les mois les présidents des syndicats intéressés ; le mois dernier, ils ont constaté nos efforts et ont commencé à nous exprimer des remerciements. Mais je suis navré de voir qu'à leurs demandes très justes et très légitimes je ne suis pas à même de répondre mieux et qu'il se passera encore un assez long temps avant que cette tâche formidable puisse se développer dans une mesure un peu large.

Messieurs, on a détruit ce que des générations ont créé ; je ne crois pas, c'est ma conclusion, qu'on puisse en une année, même en deux années, redonner une vie intense à tous ces malheureux pays. Nous ferons en tout cas tout ce qui est humainement possible de faire pour abréger les délais de leur souffrance. *(Très bien ! très bien !)*

M. Henry Chéron. La conclusion est qu'il faut faire payer ces dommages à ceux qui les ont commis. *(Très bien ! très bien !)*

M. le ministre de la reconstitution industrielle. M. Flaissières m'avait signalé qu'il y avait des prisonniers de guerre dans la région de Marseille. Or, à l'ancien ministère de l'armement, nous avons mis les prisonniers à la disposition depuis plus d'un mois et, actuellement, suivant des plans de transports fixés, ils partent les uns après les autres. L'honorable M. Flaissières voudra bien m'indiquer l'usine dont il a parlé : le fait, j'en suis certain, provient d'une erreur ou d'une impossibilité des transports ; ce n'est qu'un cas particulier. *(Très bien ! très bien ! et applaudissements.)*

M. Debierre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Debierre.

M. Debierre. Messieurs, j'ai écouté avec beaucoup d'émotion M. le ministre de la reconstitution industrielle, comme j'avais écouté hier M. le ministre des transports.

M. le ministre de la reconstitution industrielle, avec une franchise qui l'honore, nous a dit très sincèrement et simplement ce qu'il pensait de la reconstitution industrielle des régions envahies et dévastées. Comme lui, je prévois les difficultés, je les sais nombreuses et considérables, mais je suis peut-être moins pessimiste.

Quand il s'est agi des avances à faire aux industriels pour leur permettre de remettre en marche leurs usines, M. le ministre disait qu'il n'était peut-être pas encore démontré que les industriels du Nord pussent compter effectivement sur les avances qu'on leur avait promises, qu'il fallait faire des constatations, remplir pas mal de papiers et que trouver de l'argent, après les constatations et papiers faits, cela durerait peut-être longtemps. Ce n'est pas une parole bien encourageante pour nos industriels.

Je ne suis pas, d'autre part, l'adversaire des organismes d'Etat, dont a parlé M. le ministre, mais à la condition qu'ils fonctionnent mieux que les autres. On a donc fondé l'office de la reconstitution industrielle puis on y a adjoint un autre grand organisme d'achats auquel les industriels pourraient se fournir des matières premières et de l'outillage dont ils ont besoin.

Or, à ce propos, puisque M. le ministre de la reconstitution industrielle lui-même nous a dit que, par mois, on avait passé des commandes se montant jusqu'à 250 millions, je dois faire cette observation que malgré ces commandes, rien encore n'a été livré et que les industriels de Roubaix, il y a huit jours encore, n'avaient pu

obtenir aucune satisfaction. Par conséquent, il y aurait grand intérêt à ce que M. le ministre lui-même intervint auprès de ses bureaux ou auprès des secteurs industriels qu'il avait établis dans les régions envahies, de façon à ce que le travail se fasse d'une manière plus rapide.

M. le ministre a dit aussi qu'il ne fallait pas espérer que les machines enlevées par les Allemands, qu'il s'agisse de machines agricoles ou industrielles, soient récupérées demain par nos malheureux compatriotes. Je le crois comme lui. Je crains qu'il ne faille beaucoup de temps avant de récupérer tout ce que les Allemands nous ont volé. Mais il aurait été bon de le dire plus tôt à nos populations agricoles et industrielles. Comme on leur a dit le contraire, elles pensent que si le matériel industriel et le matériel agricole que les Allemands devaient leur fournir ne revient pas plus vite, c'est la faute des pouvoirs publics. Il ne faut pas leur laisser cette idée. Il faut prendre d'autres moyens, puisque ceux-là nous échappent.

M. le ministre de la reconstitution industrielle sait, comme moi, que la détresse de l'agriculture est considérable. Je vais citer quelques chiffres moi aussi, bien que je ne sois pas mathématicien. Allez, dans la région du Nord qui a été envahie, je ne parle pas de la zone de bataille, mais des autres régions qui sont prêtes pour la culture, qui ont même été cultivées, mal cultivées, c'est entendu, pendant les quatre années de l'occupation allemande. Ces champs sont restés incultes ; alors qu'avant la guerre, il y avait encore 300,000 hectares de terres labourables cultivées et ensemencées qui produisaient du blé, de l'avoine ou des betteraves, il n'y a pas à l'heure actuelle 10,000 hectares qui soient labourés, et, pour les ensemençer, nos agriculteurs attendent encore les semences. Ce qui me permet de dire que la récolte prochaine, si on ne hâte pas davantage le travail, n'existera pas. Il y aura un déficit considérable. Ce qu'il faut donner à nos agriculteurs, et il me semble que c'est possible, ce sont des chevaux, des harnais, des voitures, des instruments aratoires et des semences.

Il y a 3,000 chevaux, en ce moment, dans le département du Nord, alors qu'il y en avait 80,000 avant la guerre. Or, je sais des parcs où il y a 50,000 chevaux mal nourris, mal soignés, qui crèvent et que l'armée conserve sans les utiliser.

M. Henry Chéron. Il n'y a pas d'avoine.

M. Debierre. Ces chevaux, on pourrait les livrer aux régions libérées.

Je ne veux pas m'étendre davantage. Je voudrais cependant dire encore un mot à propos des transports. M. le ministre de la reconstitution industrielle, bien qu'il ne soit pas ministre des transports, nous a montré lui-même les difficultés du ravitaillement en toute matière dans nos régions, par suite de l'insuffisance de la traction sur les voies ferrées. Je sais comme lui les difficultés qu'il y a pour aller d'Arras à Lille par Béthune ; je sais qu'on est obligé à chaque poteau kilométrique de s'arrêter pour éviter un accident et que c'est la raison pour laquelle on met quatre à cinq heures pour franchir 50 kilomètres ; je sais aussi que, pour aller d'Arras à Longueau et de Longueau à Paris, cela va mieux ; je sais les difficultés de la traction ; je sais que les voies sont en mauvais état ; mais M. Claveille nous disait que c'était surtout le personnel qui lui faisait défaut. Eh bien, en circulant sur les chemins de fer, on peut apercevoir tout de même quelques phénomènes que M. le ministre des transports pourrait retenir, puisque, paraît-il, il a repris la direction générale des réseaux. Ce que l'on peut voir,

c'est que souvent des wagons circulent à vide; c'est ensuite que des rames de wagons restent pendant des journées et même des semaines dans les gares sans être déchargés; c'est enfin, que l'on fait circuler peut-être 10.000 mobilisés, tous les jours, en les transportant à un endroit pour les faire revenir à leur point de départ, alors qu'ils ne demandent pas du tout à être déplacés. Ces trains pourraient opérer des transports utiles aux populations civiles.

Si les chemins de fer manquent de matériel et peut-être aussi de personnel, c'est sûrement parce qu'il y a une mauvaise organisation dans la traction. Je crois que l'on pourrait y porter remède.

Parlons maintenant des camions.

On nous disait qu'il n'y en a pas suffisamment, et que ceux qui circulent sont en mauvais état. Je demande à M. le ministre des transports pourquoi les 80.000 camions qui sont dans la zone des armées restent, à l'heure actuelle, complètement inoccupés. Pourquoi trouvons-nous des parcs entiers, à Dourdan, par exemple, à Moret, dans Seine-et-Marne, qui, depuis deux mois, sont inutilisés, matériel et personnel? Ne pourrait-on pas s'en servir pour les régions libérées?

Il y a, dans la zone des étapes, à l'heure actuelle, au moins 30 trains sanitaires, composés chacun de 20 voitures avec leur personnel médical. Ne pourrait-on pas les employer à une besogne utile dans les régions libérées?

Il y a là des points précis sur lesquels j'appelle l'attention des ministres. Ils peuvent, s'ils le veulent, intervenir immédiatement et modifier la situation.

Je ne veux rien dire de plus parce que nous sommes tous, les ministres comme nous, j'en suis convaincu, animés des mêmes bonnes intentions et que nous n'avons qu'un seul désir: réparer les désastres causés par les Allemands dans les régions envahies et ravagées. Tout le monde ici partage ce sentiment. (*Très bien! très bien!*)

Mais, il y a néanmoins des vices d'organisation que les dirigeants des départements ministériels doivent connaître mieux que nous. Je pense que s'ils voulaient, d'une main ferme et d'un œil vigilant, suivre ce qui se passe dans l'intérieur de leurs bureaux ils pourraient peut-être obtenir des mesures utiles et profitables à la nation tout entière, profitables à nos régions libérées. C'est à ce devoir que je convie les différents ministres intéressés dans cette grave question! Je suis convaincu qu'ils entendront le désir que j'exprime, et qui est, j'en suis persuadé, le désir du Sénat tout entier. (*Très bien! très bien! et applaudissements.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute renvoyer la suite de la discussion à une prochaine séance. (*Assentiment général.*)

9. — RÉSULTAT DU SCRUTIN POUR LA NOMINATION DE NEUF MEMBRES DE LA COMMISSION D'INSTRUCTION DE LA COUR DE JUSTICE

M. le président. Voici, messieurs, le résultat du scrutin pour la nomination de neuf membres de la commission d'instruction de la Cour de justice:

Nombre de votants.....	125
Bulletins blancs ou nuls.....	0
Suffrages exprimés.....	125
Majorité absolue.....	63

Ont obtenu:

MM. Ratier.....	113 voix.
Guillier.....	111 —
Vidal de Saint-Urbain.....	111 —
de Las Cases.....	110 —
Savary.....	107 —

MM. Poulle.....	103 voix.
Péres.....	102 —
Vallé.....	101 —
Bérard.....	100 —
Divers.....	12 —

MM. Ratier, Guillier, Vidal de Saint-Urbain, de Las Cases, Savary, Poulle, Péres, Vallé et Bérard ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, je les proclame membres de la commission d'instruction de la Cour de justice pour l'année 1919.

10. — RÉSULTAT DU SCRUTIN POUR LA NOMINATION DE CINQ MEMBRES SUPPLÉANTS DE LA COMMISSION D'INSTRUCTION DE LA COUR DE JUSTICE

M. le président. Voici, messieurs, le résultat du scrutin pour la nomination de cinq membres suppléants de la commission d'instruction de la Cour de justice:

Nombre de votants.....	122
Bulletins blancs ou nuls.....	2
Suffrages exprimés.....	120
Majorité absolue.....	61

Ont obtenu:

MM. Fenoux.....	113 voix.
Peyronnet.....	112 —
Reynald.....	112 —
Larere.....	111 —
Simonet.....	106 —
Divers.....	4 —

MM. Fenoux, Peyronnet, Reynald, Larere et Simonet ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame membres suppléants de la commission d'instruction de la Cour de justice pour l'année 1919.

11. — RÉSULTAT DU SCRUTIN POUR LA DÉSIGNATION DU VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DE PRÉSIDER LA COUR DE JUSTICE EN CAS D'EMPÊCHEMENT DU PRÉSIDENT

M. le président. Voici, messieurs, le résultat du scrutin pour la désignation du vice-président chargé de présider la Cour de justice en cas d'empêchement du président:

Nombre des votants.....	121
Bulletins blancs ou nuls.....	9
Suffrages exprimés.....	112
Majorité absolue.....	57

M. Régismanset a obtenu.....	105 voix.
Divers.....	7 —

M. Régismanset, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est désigné pour présider la Cour de justice, en cas d'empêchement du président pendant l'année 1919.

12. — RÈGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici, messieurs quel pourrait être l'ordre du jour de la prochaine séance:

Tirage au sort des bureaux;

Suite de la discussion: 1° de l'interpellation de M. Debierre sur les retards apportés dans le ravitaillement et la reprise économique des régions du Nord; 2° de l'interpellation de M. Boudenoot sur les retards apportés à la remise en état et à la reconstruction des communes libérées; 3° de l'interpellation de M. Paul Bersez sur l'insuffisance du ravitaillement, ainsi que le manque de moyens de chauffage et sur les mesures à prendre, au point de vue agricole, dans les régions libérées;

Discussion de l'interpellation de M. Henry Chéron sur les mesures à prendre pour combattre la cherté de la vie;

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif aux conventions collectives de travail;

Discussion de la proposition de loi de M. Henry Chéron, ayant pour objet de modifier la loi sur les associations ouvrières en faveur des mutilés et réformés de la guerre;

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur la délimitation, le lotissement et le remembrement des propriétés foncières dans les régions dévastées par le fait de la guerre;

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet de régler les conditions d'établissement des voies ferrées dans les colonies;

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à la création d'un registre du commerce;

1^{re} délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à la suppression du travail de nuit dans les boulangeries;

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif aux altérations ou suppositions de noms sur les produits naturels ou fabriqués et à la protection des appellations d'origine.

Il n'y a pas d'opposition?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Quel jour le Sénat veut-il se réunir?...

Plusieurs sénateurs. Demain, à deux heures!

M. le président. Il n'y a pas d'opposition?...

Donc, messieurs, le Sénat se réunira en séance publique demain à quatorze heures.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures et demie.)

Le Chef du service
de la sténographie du Sénat,
E. GUÉNIN.

QUESTIONS ÉCRITES

Application de l'article 80 du règlement, modifié par la résolution du 7 décembre 1911 et ainsi conçu:

« Art. 80. — Tout sénateur peut poser à un ministre des questions écrites ou orales.

« Les questions écrites, sommairement rédigées, sont remises au président du Sénat.

« Dans les huit jours qui suivent leur dépôt, elles doivent être imprimées au Journal officiel avec les réponses faites par les ministres. Elles ne feront pas l'objet d'une publication spéciale.

« Les ministres ont la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai pour rassembler les éléments de leur réponse... »

2411. — Question écrite, remise à la présidence du Sénat, le 13 février 1919, par M. le marquis de Kérouartz, sénateur, demandant à M. le ministre des finances si une administration publique est fondée à invoquer le moratorium pour la location d'un immeuble comprenant le logement du receveur, ses bureaux et le corps de garde des douaniers.

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

2331. — M. Debierre, sénateur, demande à M. le ministre de la guerre de réserver aux réfugiés du Nord, camionneurs-voituriers de profession, des chevaux réformés et, dans le cas où ces chevaux ne seraient pas livrés à titre gratuit, d'en permettre le paiement en bons de réquisition. (*Question du 14 janvier 1919.*)

Réponse. — Les dispositions prises par le ministère des régions libérées en ce qui concerne les cessions de chevaux des armées mis à sa disposition pour les besoins de la reconstitution donnent par avance satisfaction aux préoccupations de l'honorable sénateur.

Les camionneurs-voituriers, de même que les autres habitants des régions envahies, peuvent en vertu de ces dispositions, adresser au préfet du département de leur résidence le secrétariat général à la reconstitution) les demandes de chevaux dont ils ont besoin pour l'exercice de leur profession.

Les chevaux livrés sont, en principe, non des animaux réformés, mais des chevaux en bon état. La cession en est faite à titre remboursable, et, le cas échéant, par imputation sur l'indemnité de dommages de guerre qui peut-être due aux intéressés.

Dans ce cas les chevaux sont en fait « livrés à titre gratuit », sur simple engagement du sinistré d'accepter l'imputation du montant de leur valeur sur une indemnité de dommages.

En ce qui concerne les bons de réquisition délivrés par les autorités allemandes, la question de l'institution d'un régime spécial d'avances sur les indemnités de dommages de guerre afférentes aux réquisitions qu'ils ont pour objet de constater, est à l'étude, de concert avec le ministre des finances.

2337. — M. Gaudin de Villaine, sénateur, demande à M. le ministre des finances s'il sera opéré à bref délai un relèvement des traitements du personnel des trésoreries générales et recettes des finances, si une indemnité de fonctions sera accordée aux chefs de service, si bientôt paraîtra le tableau d'avancement de 1919 et s'il comprendra les agents n'ayant pas reçu 1,200 fr. d'avancement depuis le 1^{er} janvier 1918. (Question du 15 janvier 1919.)

Réponse. — En ce qui concerne le relèvement des traitements du personnel titulaire, une commission à la constitution de laquelle procède actuellement l'administration des finances, arrêtera des propositions qui seront introduites dans le programme général de révision des émoluments des fonctionnaires de l'Etat. La même commission étudiera la question des indemnités de fonctions aux chefs de service. Les trésoriers généraux établissent en ce moment leurs propositions d'avancement pour 1919 et la préparation du tableau sera poursuivie aussi rapidement que possible. Les titres des divers agents seront examinés dans les conditions prévues par les règlements.

2357. — M. Paul Hayez, sénateur, demande à M. le ministre des finances quels sont les motifs qui font obstacle actuellement à l'approvisionnement en tabac des pays envahis, puis que les moyens des transports actuels permettent d'en assurer l'expédition. (Question du 23 janvier 1919.)

Réponse. — Les manufactures de l'Etat expédient aux régions libérées des tabacs fabriqués en utilisant les moyens de transport mis à leur disposition par le ministère des régions libérées. Les demandes sont servies dans la mesure des ressources actuelles.

P. r tout où il a été possible de réinstaller les entrepôts, les comptables ont été invités à adresser aux manufactures des commandes dont plusieurs ont déjà été soldées.

2368. — M. Goirand, sénateur, demande à M. le ministre de l'agriculture et du ravitaillement comment, en présence de la loi du 20 janvier 1919 exceptant de la prohibition d'importer les graines oléagineuses, des colzas importés à Marseille, au lieu de pouvoir circuler librement sont immobilisés sur quai, ne peuvent être achetés que par le consortium de l'huilerie française et périssent sur place quand ils ne sont pas livrés à temps. (Question du 2 janvier 1919.)

Réponse. — Le régime des importations est actuellement réglé par le décret du 21 janvier 1919 qui ne prévoit pas la liberté d'importation pour les graines oléagineuses.

Les personnes désireuses de faire entrer des graines de colza doivent donc demander préalablement une licence d'importation comme sous le régime du décret du 22 mars 1917.

2371. — M. Goirand, sénateur, demande à M. le ministre de l'agriculture et du ravitaillement si le bénéfice de 90 p. 100 résultant de la différence existant entre le prix d'achat et le prix de vente du colza profite au consortium ou à l'Etat et, s'il profite aux deux, dans quelle proportion, le prix d'achat étant fixé par le consortium et le prix de vente par décret. (Question du 27 janvier 1919.)

Réponse. — La différence entre les prix des graines oléagineuses cédées par le consortium de l'huilerie à ses adhérents et le prix auquel ces huiles ont été payées par le consortium est encaissée par celui-ci; mais les bénéfices dont peuvent profiter les actionnaires sont limités à l'intérêt (6 0/0) des sommes versées, le surplus devant servir, soit à indemniser le consortium ou l'Etat de la dépréciation de leurs stocks résultant de la baisse, soit revenir à l'Etat pour être employé à des œuvres d'utilité générale intéressant l'industrie des oléagineux.

Ordre du jour du vendredi 14 février.

A quatorze heures. — Séance publique :
Tirage au sort des bureaux.

Suite de la discussion : 1^o de l'interpellation de M. Debierre sur les retards apportés

dans le ravitaillement et la reprise économique des régions du Nord ; 2^o de l'interpellation de M. Boudenoot sur les retards apportés à la remise en état et à la reconstruction des communes libérées ; 3^o de l'interpellation de M. Paul Bersez sur l'insuffisance du ravitaillement, ainsi que le manque de moyens de chauffage et sur les mesures à prendre, au point de vue agricole, dans les régions libérées.

Discussion de l'interpellation de M. Henry Chéron sur les mesures à prendre pour combattre la cherté de la vie.

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif aux conventions collectives de travail. (N^{os} 393, année 1913, et 493, année 1918. — M. Paul Strauss, rapporteur.)

Discussion de la proposition de loi de M. Henry Chéron, ayant pour objet de modifier la loi sur les associations ouvrières en faveur des mutilés et réformés de la guerre. (N^{os} 13 et 18, année 1919. — M. Henry Chéron, rapporteur.) — (Urgence déclarée.)

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur la délimitation, le lotissement et le remembrement des propriétés foncières dans les régions dévastées par le fait de la guerre. N^{os} 535, année 1918, et 9, année 1919. — M. Chauveau, rapporteur.)

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet de régler les conditions d'établissement des voies ferrées dans les colonies. (N^{os} 491, année 1918, et 22, année 1919. — M. Saint-Germain, rapporteur.)

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à la création d'un registre du commerce (N^{os} 174 et 392, année 1917. — M. Astier, rapporteur, et n^o 478, année 1918. — M. Emile Dupont, rapporteur.)

1^{re} délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à la suppression du travail de nuit dans les boulangeries. (N^{os} 382, année 1917, et 237, année 1918. — M. Edouard Herriot, rapporteur.)

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif aux altérations ou suppressions de noms sur les produits naturels ou fabriqués et à la protection des appellations d'origine. (N^{os} 446, année 1913, et 353, année 1914. — M. Jénouvrier, rapporteur.)